



CENTRE DE DROIT
ET D'ÉCONOMIE
DU SPORT

Etude d'impact économique *ex-ante* des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

—

Avril 2024



SOMMAIRE

01

**Chiffres clés et
avertissements**

p. 03

02

**Démarche et
Méthodologie**

p. 09

03

**Impact
économique**

p. 33

04

Annexes

p. 68

01

— CHIFFRES CLÉS

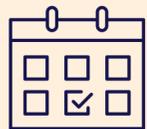
D1.

CHIFFRES CLÉS

– Impact total



Territoire de référence
→ région Île-de-France



Période couverte
→ 2018-2034 (17 ans)

Scénario bas
6 707 M€

Scénario
intermédiaire
8 990 M€

Scénario haut
11 145 M€

3
SCÉNARIOS

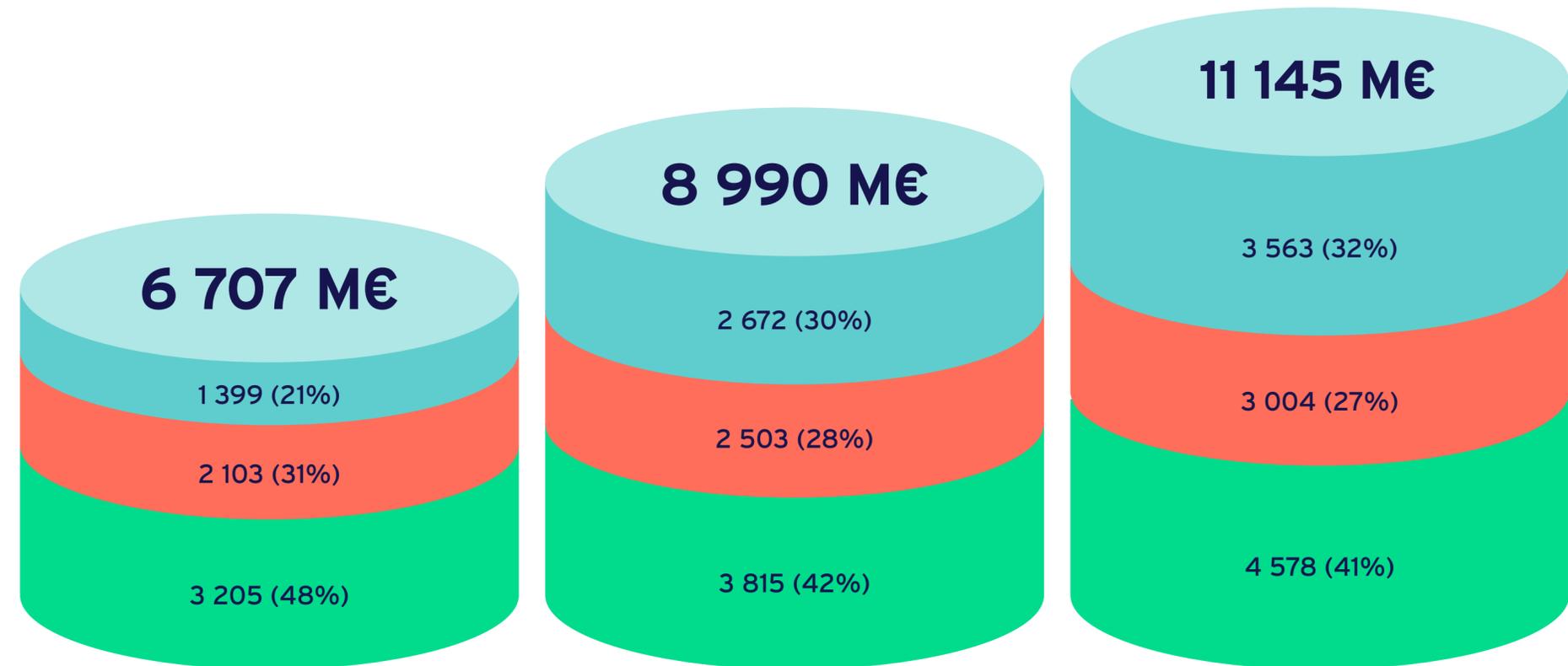
Montants exprimés
en euros courants

D1.

CHIFFRES CLÉS

– Impact par nature de dépenses

IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL DES JEUX DE PARIS 2024 (en M€ courants)



Tourisme



Construction



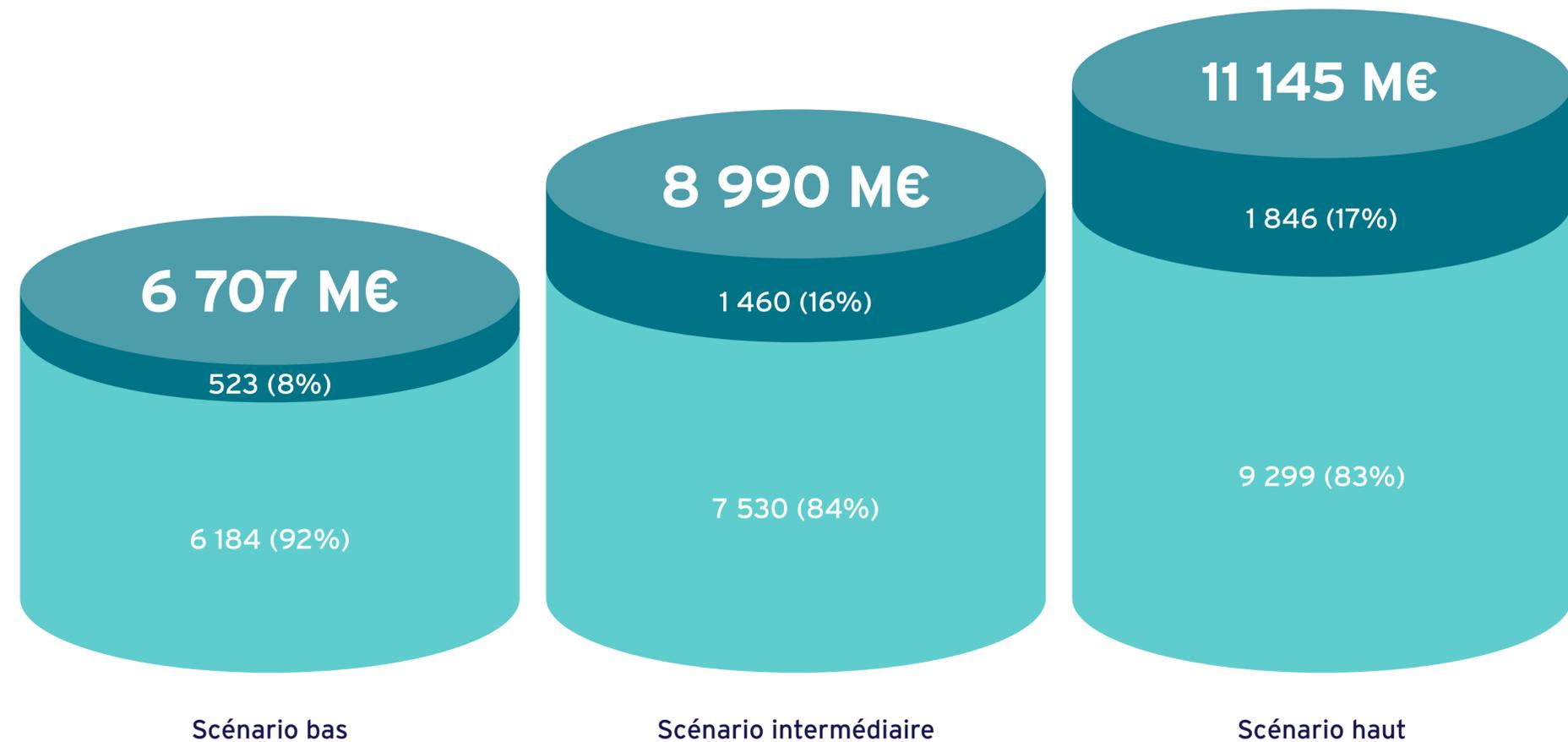
Organisation

D1.

CHIFFRES CLÉS

– Impact par période

IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL DES JEUX DE PARIS 2024 (en M€ courants)



- Phase de préparation et de déroulement
- Phase d'héritage

Le montant total peut légèrement différer de la somme en raison d'arrondis

D1.

AVANT-PROPOS

Une comparaison avec l'étude initiale à éviter

La comparaison des résultats entre l'étude initiale menée en 2016 durant la phase de candidature et cette version actualisée n'est pas impossible mais elle suppose de faire preuve de précautions pour au moins deux raisons :

- Tout d'abord parce que, contrairement à l'étude initiale évaluée en euros 2017, l'actualisation a été réalisée en euros courants. Cette différence d'approche rend la comparabilité des données entre l'étude initiale et sa version actualisée impossible. A titre informatif, une conversion de l'impact économique en euros valeur 2017 a malgré tout été réalisée et figure en annexe (voir annexe I), permettant d'intégrer les effets de la trajectoire heurtée en termes d'inflation au cours de la période.
- Ensuite parce qu'au-delà de cette différence d'unité monétaire, le projet évalué à travers cette actualisation a été profondément transformé dans sa nature avec un concept global des Jeux en grande partie revu.

Une marge d'erreur à intégrer

Il apparaît important de rappeler que ce travail d'actualisation, quand bien même a-t-il été effectué sur la base d'une grande partie de données réalisées, reste basé sur un certain nombre d'hypothèses et de données prévisionnelles. C'est ce qui a notamment guidé le choix d'adopter une approche avec trois scénarios (bas, intermédiaire, haut) plutôt qu'une approche qui aurait consisté à établir une valeur unique d'impact économique. Cela ne fait que renforcer la nécessité de mener une étude d'impact économique *ex-post* afin de pouvoir évaluer l'impact effectif des Jeux de Paris 2024, au moins pour ce qui concerne les phases de préparation et de déroulement.

D1.

AVANT-PROPOS

Des données à contextualiser

Les données évaluant l'impact des Jeux de Paris 2024 à plusieurs milliards d'euros quel que soit le scénario retenu, pourront paraître élevées aux lecteurs de cette étude. Il convient toutefois de les relativiser à deux niveaux.

→ Tout d'abord, il faut les replacer dans le contexte du territoire auquel elles se réfèrent - l'Île-de-France - qui est le territoire créant le plus de richesse (valeur ajoutée) en France. Le Produit Intérieur Brut (PIB) de la région parisienne est en effet équivalent à environ un tiers du PIB français. L'Insee avait évalué le PIB de l'Île-de-France à 765 milliards d'euros en 2021.

→ Ce qui conduit à la deuxième précaution à prendre dans l'interprétation des résultats. L'impact économique des Jeux de Paris a été établi sur une période de 17 ans intégrant les phases de préparation (2018-2023), de déroulement (2024) et d'héritage (2025-2034). Il serait donc erroné de comparer les chiffres d'impact économique des Jeux de Paris 2024 à une seule année de PIB de l'Île-de-France. Il faudrait plutôt les comparer à 17 années de PIB.

Cette mise en perspective ne fait que renforcer la nécessité de ne pas limiter l'analyse de l'impact des Jeux à leur seule dimension économique et de l'élargir au sujet de leur héritage, c'est-à-dire leur mise au service de grandes causes sociales, territoriales ou environnementales.

Une vigilance à conserver

Enfin, les auteurs de cette étude souhaitent rappeler qu'une étude d'impact économique ne peut à elle-seule légitimer l'accueil de l'évènement et les dépenses consenties dans ce cadre. Sur le plan politique, une telle légitimation doit être réalisée au regard des objectifs des parties prenantes. Sur le plan conceptuel, il faudrait pour cela raisonner en termes de coût d'opportunité, c'est-à-dire comparer à quel niveau se situe l'impact économique des Jeux comparativement à l'impact économique d'autres projets et faire la preuve que l'investissement dans les Jeux a un résultat économique net supérieur à celui de toutes les autres options auxquelles on a renoncé. Plus qu'une étude d'impact économique des Jeux, c'est un calcul « coûts-bénéfices » qui serait nécessaire afin de pouvoir conclure à la légitimité de leur accueil.

02

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Pourquoi une actualisation de l'étude publiée en 2016 ?

Une étude initiale basée sur des données prévisionnelles

En 2016, le Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) avait réalisé une étude d'impact économique ex-ante des Jeux de Paris 2024. Celle-ci s'inscrivait dans le processus de candidature de la Ville de Paris à l'organisation de l'évènement et reposait sur des données provenant :

→ Du dossier porté par le Groupement d'Intérêt Public en charge de la candidature en ce qui concerne les dépenses de construction et/ou de rénovation d'infrastructures, les dépenses d'organisation des épreuves.

→ D'une modélisation économétrique développée par le Professeur Holger Preuss concernant les dépenses touristiques formulant un certain nombre d'hypothèses quant au nombre, à la provenance et au type de visiteurs attendus (détenteurs de billets, autres types de visiteurs) mais aussi sur les caractéristiques de leurs séjour (durée, dépenses).

Au-delà de ces données, l'étude réalisée en 2016 comprenait également un certain nombre d'hypothèses concernant plusieurs paramètres comme le taux de remplissage des épreuves olympiques et paralympiques, le taux de valeur ajoutée locale au niveau de la région Île-de-France ou le taux d'inflation.

Si l'accent avait été mis sur l'adoption d'une approche conservatrice privilégiant la robustesse scientifique, **la temporalité de réalisation de l'étude de 2016 impliquait nécessairement de s'appuyer intégralement sur des données prévisionnelles.**

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Pourquoi une actualisation de l'étude publiée en 2016 ?

De nombreuses évolutions à intégrer

Depuis 2016, de **nombreux changements sont intervenus** à la suite de la désignation de la Ville de Paris comme ville-hôte des Jeux. Tout d'abord concernant le projet porté par Paris 2024 et ses parties prenantes avec une **carte des sites** qui a été définitivement validée, une **façon de les opérer** (à travers des entités de livraison et non plus directement) qui a été repensée, des **célébrations** (cérémonies d'ouverture des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques, Relais de la Flamme) qui ont évolué, mais aussi **un budget qui a été actualisé**. Dans l'environnement des Jeux ensuite avec une organisation qui a dû faire face à de nombreux défis nés de la pandémie de Covid19, de l'évolution du **contexte géopolitique** (conflits en Ukraine et Israélo-Palestinien) ou encore un **contexte économique** marqué par une période d'inflation renforcée et de tensions sur le marché du travail.

C'est donc pour intégrer toutes ces variations que les parties prenantes des Jeux, au premier rang desquelles le Comité International Olympique et le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, ont souhaité confier au CDES la réalisation d'une **actualisation de l'étude d'impact économique ex-ante des Jeux Olympiques et Paralympiques**.

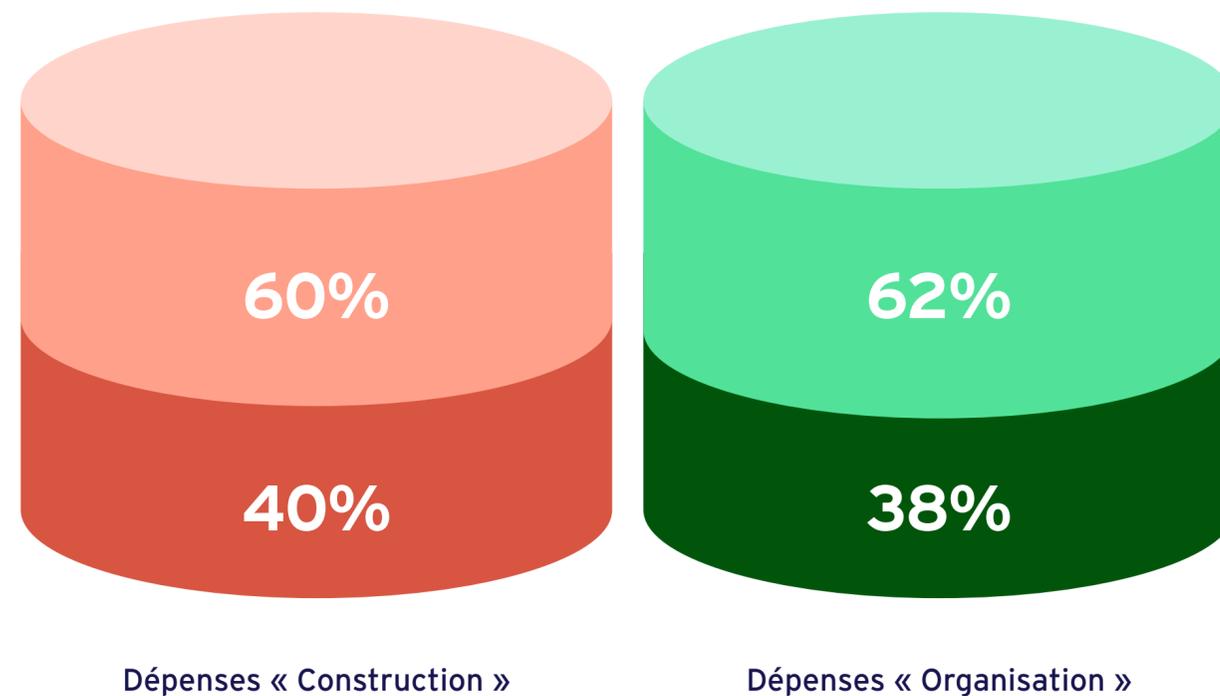
02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Pourquoi une actualisation de l'étude publiée en 2016 ?

De nombreuses évolutions à intégrer

ÉTAT DE RÉALISATION Dépenses « Organisation » et « Construction »



Reste à engager
Réalisé

Contrairement aux travaux menés en 2016, **cette actualisation de l'étude d'impact économique des Jeux de Paris 2024 comporte une part significative de données « réalisées »**, en particulier pour les deux champs de la « Construction » et de l'« Organisation » qui sont aujourd'hui les plus avancés en termes de réalisations.

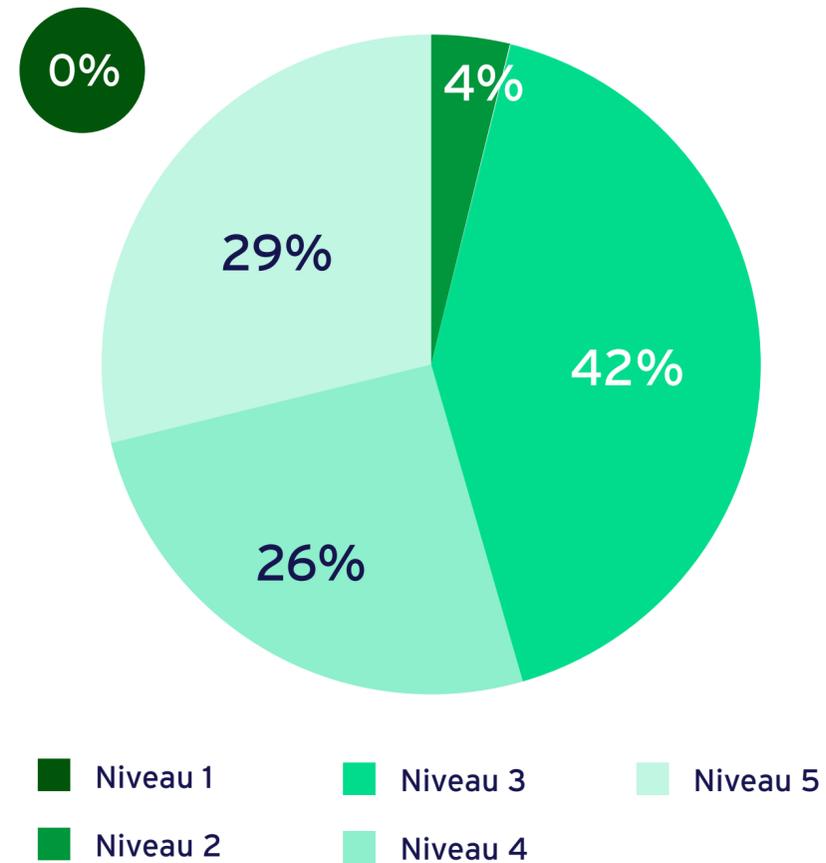
→ Concernant **la « Construction »**, c'est-à-dire les dépenses réalisées pour construire ou rénover les ouvrages nécessaires aux Jeux, l'étude repose à 40% sur des données réalisées. La part relativement significative de données prévisionnelles subsistant s'explique par la façon dont les dépenses de reconversion des différents sites, en particulier les villages des athlètes et le cluster des médias, ont été évaluées (prix de sortie des futurs habitations et bureaux). Sur le strict budget « SOLIDEO » (c'est-à-dire des livraisons en amont des Jeux), **l'étude intègre des données réalisées à hauteur de 82%**.

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Pourquoi une actualisation de l'étude publiée en 2016 ?

DEGRÉ DE CERTITUDE DE LA LOCALISATION DES DÉPENSES « ORGANISATION »
(1 : localisation inconnue ; 5 localisation quasi-certaine)



→ Concernant l'« Organisation », c'est-à-dire les dépenses du Comité Paris 2024 pour organiser les Jeux, l'étude repose à 38% sur des données réalisées. Une analyse spécifique a été menée sur les dépenses restant à engager afin d'en apprécier le « degré de certitude » notamment en ce qui concerne la localisation géographique de la réalisation de la dépense.

Les données concernant le champ du « Tourisme » sont encore à ce stade des données prévisionnelles dans la mesure où le nombre de visiteurs, leur provenance, leur comportement de dépenses ou leur durée de séjour sont encore inconnus. Toutefois l'étude intègre là-aussi des données originales et réalisées, notamment en ce qui concerne la billetterie des Jeux. Les informations sur la provenance des acheteurs sont ainsi disponibles pour les 7,6 millions de billets mis en vente au moment de la réalisation de l'étude (sur un total de 10 millions de billets), soit 76% de réalisation.

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Chiffres clés éléments budgétaires

Données budgétaires



4 397 M€

Budget du Comité d'organisation
des Jeux de Paris 2024



3 317 M€

Le montant des travaux
d'infrastructures nécessaires
aux Jeux

89%

des ressources du
Comité Paris 2024
proviennent de l'extérieur
de l'Île-de-France

75%

des dépenses
du Comité Paris 2024
sont réalisées
en Île-de-France

80%

du financement
des infrastructures
provient de l'extérieur
de l'Île-de-France

76%

des dépenses
d'infrastructures
sont réalisées
en Île-de-France

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Quel cadre méthodologique ?

L'étude d'impact économique *ex-ante* s'inscrit dans le cadre méthodologique de l'étude menée en 2016. Celui-ci est en cohérence avec les principales recommandations nationales et internationales concernant l'évaluation de l'impact économique des grands événements sportifs

Les recommandations du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

L'étude d'impact économique des Jeux de Paris s'inscrit en cohérence avec le cadre méthodologique préconisé par l'Observatoire National du Sport du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, lui-même adossé aux recommandations du **guide méthodologique** de la Direction Générale des Entreprises du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Les guides de l'OCDE destinés aux organisateurs d'évènements sportifs

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié en juillet 2023 **deux guides** destinés à aider et accompagner les organisateurs d'évènements culturels, sportifs et commerciaux à suivre, mesurer et évaluer les avantages sociaux, économiques et environnementaux de leurs événements. Ceux-ci comportent un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'impact économique qui ont fait l'objet d'un renseignement dans le cadre de cette actualisation de l'étude d'impact économique des Jeux de Paris 2024.

Les recommandations de l'Académie internationale des sciences et techniques du sport

L'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS) a rédigé un livre blanc afin d'étudier la façon dont la méthodologie préconisée par l'OCDE pouvait être adaptée au cas spécifique des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'actualisation de l'étude réalisée pour les Jeux de Paris intègre ainsi les principaux partis pris de l'AISTS.

02.

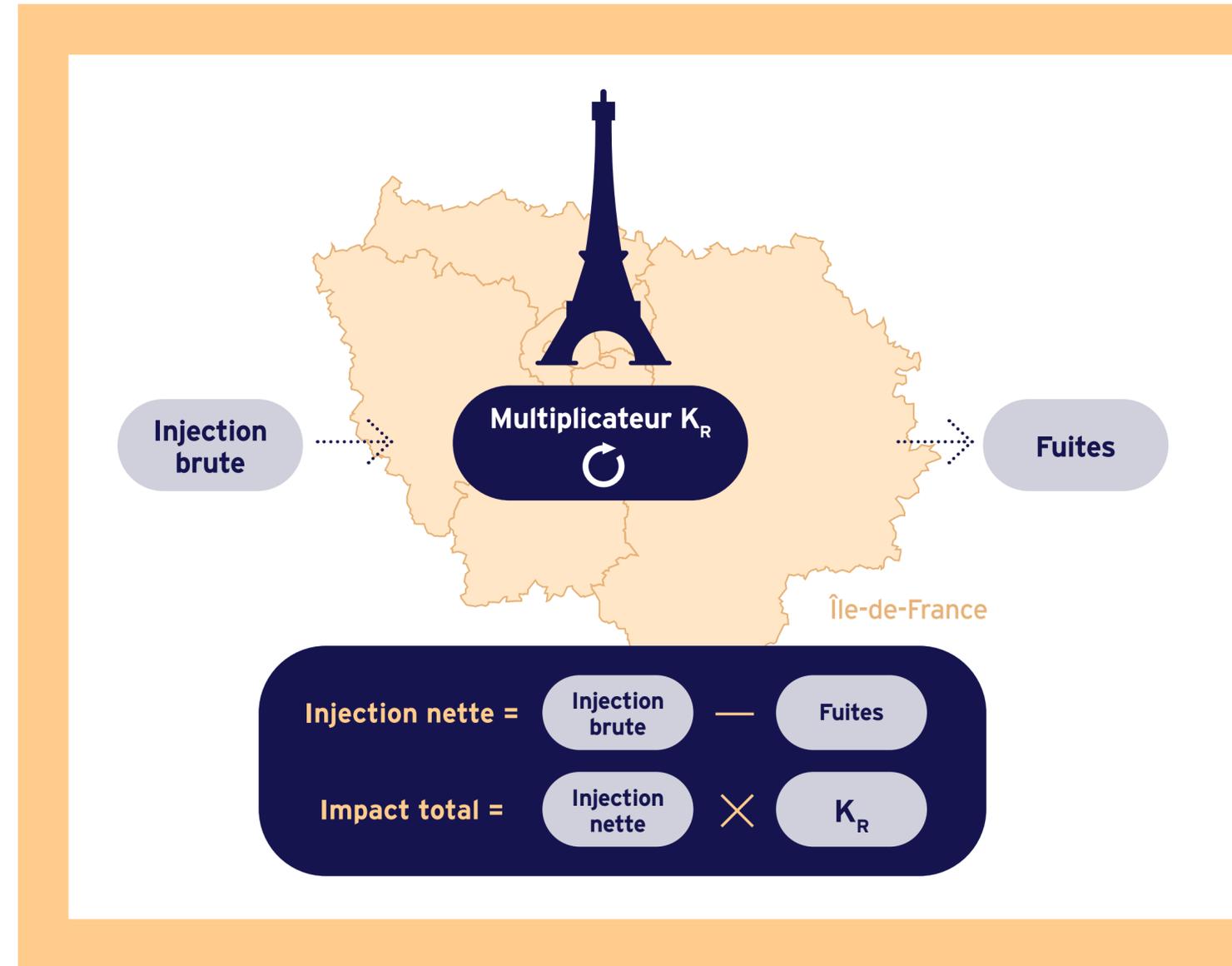
DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Quel cadre méthodologique ?

Notre méthodologie est basée sur un modèle **keynésien en économie ouverte**. Elle consiste à évaluer les **effets produits par un choc externe de demande profitant à des acteurs locaux**.

Selon ce modèle théorique, une injection externe de revenus dans le circuit économique local du fait de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 provoquera une augmentation de demande qui entraînera une augmentation de production et une distribution de revenu ce qui débouchera à nouveau sur un accroissement de demande. Des fuites hors circuit se produisent (épargne, impôts, importations, effets d'éviction).

Pour mesurer l'impact total résultant de cet impact primaire, on utilise un **multiplicateur qui sera plus ou moins sophistiqué selon la disponibilité de l'information** en matière de propensions (à épargner, à importer, à dépenser...). La conceptualisation des valeurs du multiplicateur pour calculer l'impact total de l'évènement est présentée ultérieurement (cf. page 28 à 31).



02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Quel territoire de référence ?

L'impact économique d'un événement sportif ne peut s'appréhender qu'en **référence à un territoire précisément déterminé** dans la mesure où il s'agit de réaliser une analyse de flux monétaires. L'impact économique d'un événement sportif est en effet constitué des flux monétaires entrants (aussi appelé « injections ») au sein d'un territoire de référence desquels sont déduits les flux monétaires sortants (aussi appelé « fuites »).

Le territoire retenu pour l'actualisation de cette étude d'impact économique est celui de la **région Île-de-France**. Deux raisons ont guidé ce choix.

Cohérence méthodologique et comparabilité des résultats

Conserver le même territoire de référence permettra de comparer les résultats entre l'étude réalisée en 2016 et son actualisation, ce qui aurait été impossible en modifiant l'approche.

Caractéristiques de la région Île-de-France et de l'évènement

L'Île-de-France est une aire géographique économiquement intégrée qui inclut les principaux facteurs de production et de distribution et qui possède ainsi un grand degré d'autonomie. Elle concentrera en outre une très large majorité des sites de compétition et de non compétition ainsi que la plupart des épreuves sportives.

D2.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Quel « cycle de vie » ?

Comme pour le territoire de référence, il a été fait le choix de conserver **l'intégralité du cycle de vie des Jeux de Paris 2024**, soit une **période de 17 ans** couvrant trois phases distinctes. Ce choix de cycle de vie s'appuie sur les recommandations des experts académiques [H.Preuss, 2000] qui considèrent que la phase d'héritage s'étend sur une période de 10 ans au-delà de Jeux.

Il convient toutefois de noter que **seules les phases de préparation et de déroulement ont fait l'objet d'une actualisation et intègrent des données originales**. Concernant la phase d'héritage, seuls certaines données macroéconomiques ont été modifiées (notamment pour tenir compte de l'inflation). Les autres paramètres ont été conservés dans la mesure où il n'y a pas aujourd'hui d'éléments nouveaux justifiant de modifier l'approche retenue à l'époque. Il convient de préciser que **les données relatives à l'impact né des phases de préparation et de déroulement seront agrégées** dans le cadre de l'étude actualisée, sans distinction des deux phases.



02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Quelle nature d'impact économique ?

Compte tenu de notre approche (qui est une approche « dépenses »), il est possible de distinguer trois types d'impact.



01

Impact
« Organisation »



02

Impact
« Construction »



03

Impact
« Tourisme »

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Modalités de calcul des impacts primaires « Organisation » et « Construction »



Impact « Organisation »

Cet impact relève des **dépenses du Comité Paris 2024 réalisées pour organiser les épreuves olympiques et paralympiques**. Les dépenses du Comité Paris 2024 seront intégralement prises en compte dans la mesure où elles concernent toutes directement l'organisation des Jeux et qu'elles n'auraient pas eu lieu s'ils n'avaient pas été organisés à Paris. Conformément au cadre méthodologique retenu, les modalités de financement de ces dépenses feront l'objet d'une attention particulière.

Celles-ci s'échelonnent de 2018 à 2024 avec pour finalité la livraison des Jeux conformément au cahier des charges du Comité International Olympique et aux dispositions du contrat de ville-hôte.



Impact « Construction »

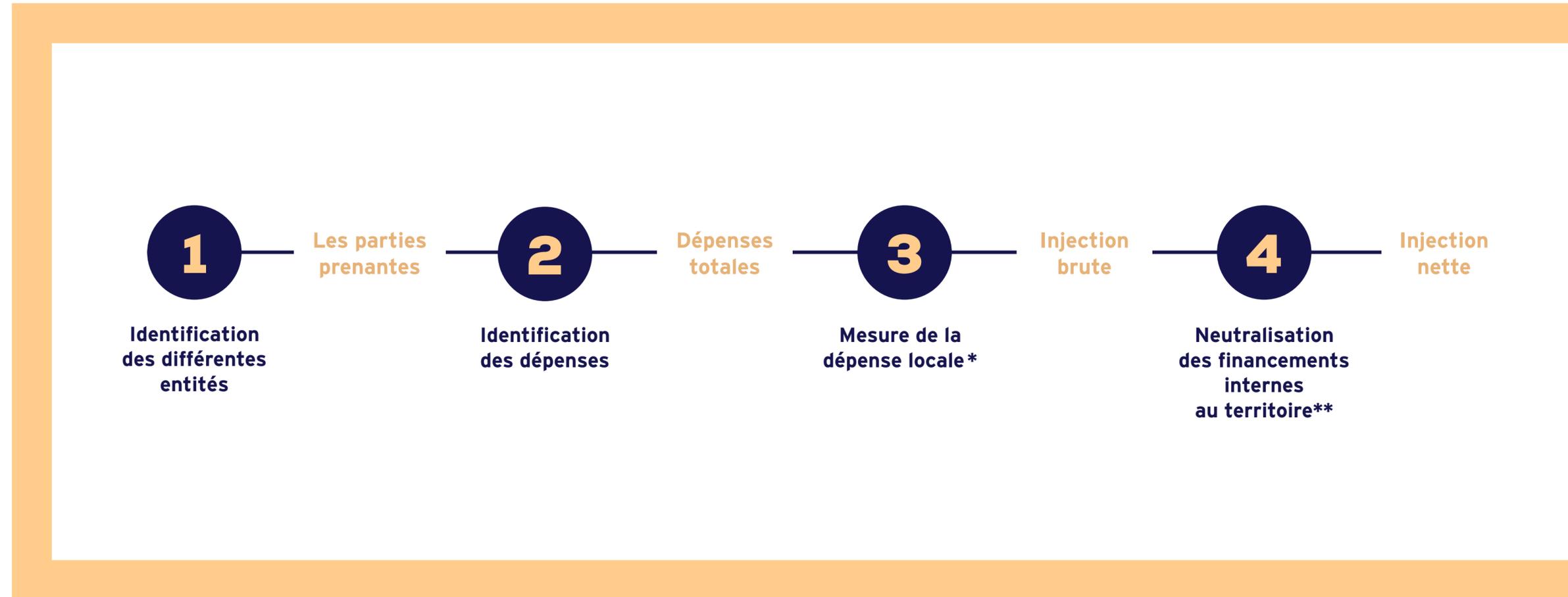
Cet impact relève des **dépenses d'investissement réalisées pour construire ou rénover les différents sites de compétition et de non-compétition**. Celles-ci s'échelonnent de 2018 à 2023 pour ce qui est de la mise à disposition des sites nécessaires aux Jeux ainsi qu'en phase d'héritage (post-Jeux de Paris) pour la reconversion de certains sites (villages notamment).

Ne seront intégrées ici que les infrastructures véritablement nécessaires aux Jeux, ce qui signifie que **les investissements réalisés n'étant pas directement nécessaires aux Jeux seront exclus du calcul d'impact économique**. Il en va ainsi par exemple de dépenses réalisées à la demande de certaines collectivités territoriales concernées par les Jeux ayant souhaité réaliser des compléments de programme en vue de renforcer leur héritage.

D2.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Modalités de calcul des impacts primaires « Organisation » et « Construction »



***Afin de tenir compte des fuites hors territoire :** le recours à des prestataires extérieurs de la part de Paris 2024 constitue une fuite hors circuit économique local.

****Au titre de l'effet de substitution :** les financements locaux sont neutralisés dans la mesure où, s'ils n'avaient pas été destinés à Paris 2024, ils auraient été utilisés dans un autre secteur de l'économie locale. Pour mesurer l'injection nette, on ne retient donc que la part de la dépense locale qui est financée sur fonds externes au territoire et on retire la part des dépenses externes financées sur fonds internes.

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Modalités de calcul des impacts primaires « Organisation » et « Construction »

L'évaluation des impacts relevant des dépenses d'organisation des Jeux et de construction (ou de rénovation) des infrastructures nécessaires aux Jeux sera réalisée en adoptant la même méthodologie à savoir :

- L'identification des parties prenantes pouvant générer de l'impact (Comité Paris 2024, Société de livraison des ouvrages olympiques, Comités nationaux olympiques/paralympiques, etc.).
- L'analyse des modalités de financement (provenance géographique des ressources) et des charges des parties prenantes (localisation géographique des dépenses).

Conformément au cadre méthodologique, l'impact primaire sera constitué des injections desquelles seront déduites les fuites (cf. tableau ci-contre).

		Localisation des dépenses	
		Île-de-France	Hors Île-de-France
Provenance des ressources	Île-de-France	Neutralisées	Fuites
	Hors Île-de-France	Injections	Pas d'incidence

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Modalités de calcul de l'impact primaire « Tourisme »



Impact « Tourisme »

Cet impact relève des **dépenses de consommation des visiteurs qui viendront en Île-de-France pour prendre part aux Jeux** (qui se concentrent donc essentiellement sur l'année 2024) **mais aussi dans la phase d'héritage** du fait d'une croissance potentielle du tourisme post-Jeux en Île-de-France.

Ne seront considérées que les dépenses des **visiteurs dont le motif de la venue en Île-de-France consiste à prendre part aux Jeux** : les visiteurs « occasionnels », c'est-à-dire venant pour un autre motif et profitant de leur présence sur place pour prendre part aux Jeux, seront exclus du calcul. De même seules les dépenses non prises en charge par le Comité Paris 2024 seront intégrées au calcul.

Différentes **catégories de visiteurs** seront prises en compte :

- Les **spectateurs** (détenteurs de billets ou non) qu'il s'agisse de touristes (passant au moins une nuit sur place) ou d'excursionnistes (venant sur une ou plusieurs journées mais sans nuit hors domicile).
- Les **médias** couvrant l'évènement.
- Les **sponsors** et leurs invités.
- La **famille Olympique** (représentants des Fédérations internationales et du mouvement olympique et paralympique).
- Les **volontaires**, c'est-à-dire « toute personne bénévole qui s'engage librement et de son plein gré à collaborer de façon désintéressée, au mieux de ses capacités, à la préparation, l'organisation et/ou au déroulement des Jeux » (définition issue de la Charte du volontariat olympique et paralympique).

L'analyse d'un traditionnel **effet d'éviction**, c'est-à-dire la déduction de l'injection nette d'une partie de dépenses correspondant au manque à gagner né de l'annulation de séjours de visiteurs en Île-de-France du fait de l'accueil des Jeux, fera l'objet d'une vigilance particulière.

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Modalités de calcul de l'impact primaire « Tourisme »

1. Les spectateurs

***En application d'un taux de vente et d'un nombre de billets moyen par spectateur :** le nombre prévisionnel de spectateurs uniques sera établi sur la base de différentes projections commerciales de ventes de billets de Paris 2024 et sur l'application d'un nombre moyen de billets par spectateur (une personne pouvant assister à plusieurs épreuves/sessions).

****Spectateurs résidents :** les dépenses des spectateurs résidents doivent être retirées du calcul d'impact économique au titre de l'effet de substitution, car selon la théorie économique, s'ils n'avaient pas effectué leurs dépenses dans le cadre des Jeux de Paris 2024, ils auraient dépensé localement pour d'autres raisons.

***** Au titre d'un effet d'opportunité :** les spectateurs ayant profité d'un séjour en Île-de-France pour d'autres raisons que les Jeux de Paris 2024 (familiales, professionnelles, vacances) et ayant assisté à une (des) épreuve(s) ne doivent pas être comptabilisés dans le calcul d'impact dans la mesure où il s'agit de spectateurs occasionnels

****** En excluant la part des dépenses réalisées auprès du Comité d'organisation afin d'éviter un double compte :** certaines dépenses des spectateurs extérieurs au territoire de l'Île-de-France sont en effet intégrées dans les recettes du Comité Paris 2024 (billetterie, produits dérivés, etc.) et se retrouvent donc dans la partie impact « Organisation ».



02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Modalités de calcul de l'impact primaire « Tourisme »

2. Les autres visiteurs

Outre les spectateurs, d'autres visiteurs extérieurs à l'Île-de-France peuvent venir spécifiquement dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques. C'est notamment le cas :

- Des **médias** couvrant l'évènement.
- Des **sponsors** et leurs invités.
- De la **famille Olympique** (représentants des Fédérations internationales et du mouvement olympique et paralympiques).
- Des **volontaires**.



02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Chiffres clés visiteurs



Entre
2,3 et **3,1** millions
de spectateurs uniques

Jeux Olympiques

64%

de spectateurs
Français

36%

de spectateurs
étrangers

Jeux Paralympiques

83%

de spectateurs
Français

17%

de spectateurs
étrangers

+90 000

représentants
de la Famille olympique,
des dignitaires, des médias
et des volontaires

62%

des volontaires viennent
de l'étranger
de l'Île-de-France dont

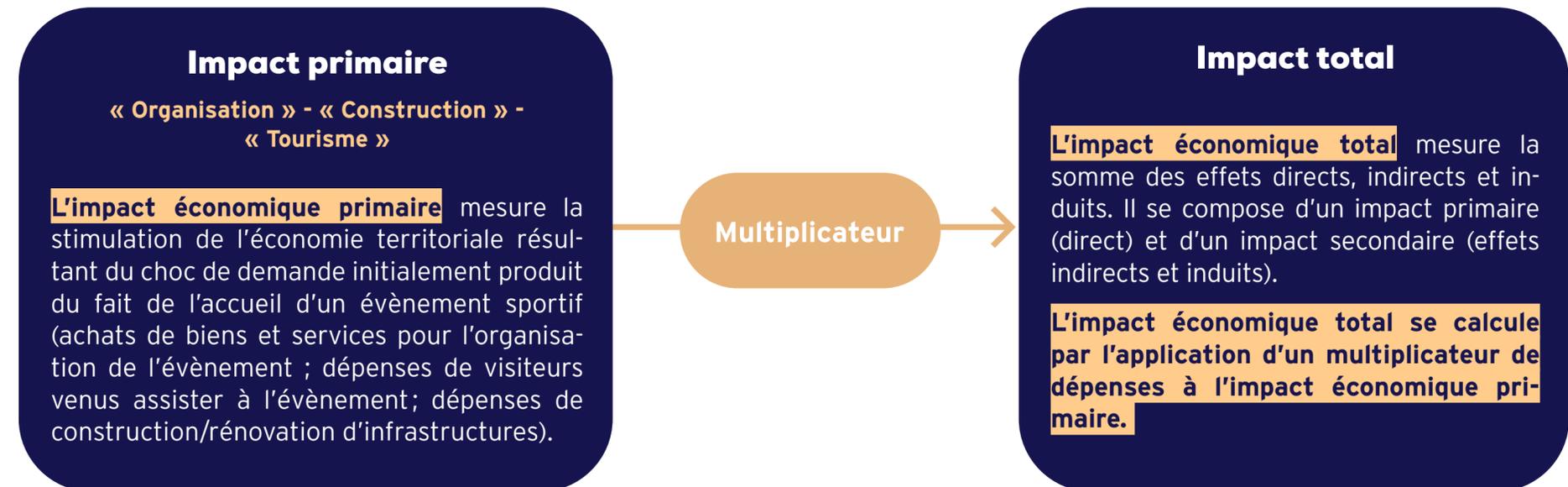
21%

de l'étranger

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Modalités de calcul de l'impact total



02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Valeurs du multiplicateur

L'étude d'impact économique *ex-ante* réalisée en 2016 intégrait trois valeurs de multiplicateurs :

- Une valeur basse de 1,1.
- Une valeur intermédiaire de 1,5.
- Une valeur haute de 2.

Dans le cadre de cette actualisation, **ces valeurs ont été questionnées** afin de pouvoir affiner l'approche et resserrer la fourchette de l'impact économique prévisionnel des Jeux de Paris 2024.

Le calcul d'un multiplicateur fait toujours l'objet de multiples polémiques selon les auteurs, selon les méthodes employées et selon les territoires de référence :

→ Il n'existe **pas de consensus sur la valeur à accorder aux multiplicateurs de court terme**. Cela est en partie dû au fait que les économistes ne sont pas d'accord sur les théories explicatives de la croissance à la base du calcul d'impact économique. On retrouve notamment l'opposition fondamentale entre le rôle déterminant joué par la demande effective chez les économistes keynésiens et, à l'inverse, l'économie de l'offre chez les néoclassiques.

→ Il en résulte des **modélisations de l'impact économique très différenciées** (modèle général d'équilibre calculable, modèle « input / output », modèle keynésien en économie ouverte) et des **modalités spécifiques de calcul de l'effet multiplicateur** (économétrie, inversion de la matrice des coefficients techniques, calcul de propensions).

→ Un tel effet multiplicateur se rapporte à un territoire donné (national, régional, local), ce qui complique encore un peu plus le calcul. En effet, **il n'existe pas en France de véritable comptabilité régionale** permettant ce calcul au niveau régional ou infrarégional.

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Valeurs du multiplicateur

Multiplicateur national (modèle Mésange – Insee)

La valeur d'un multiplicateur intertemporel de consommation national a été évaluée grâce à la contribution de l'Insee à partir de simulations des effets produits par un choc exogène de dépenses à l'aide du modèle macroéconométrique Mésange (Modèle Econométrique de Simulation et d'ANalyse Générale de l'Economie) dans sa version actualisée de 2017.

Ce modèle permet de mesurer les effets d'un choc de demande effective sur l'économie nationale. Il apparaît donc adapté pour mesurer l'impact sur l'économie française d'un choc de demande lié à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Il semble que deux composantes de la demande effective peuvent être retenues et analysées en deux variantes : un choc d'investissement lié à l'organisation des Jeux et un **choc de dépenses de consommation** lié d'une part à l'organisation des Jeux et d'autre part à la venue des visiteurs.

→ Les Jeux sont à l'origine d'un choc d'investissement qui prend la forme de l'implantation d'infrastructures sportives (par exemple le centre aquatique) et non sportives (par exemple le village olympique ou le centre des médias). Mésange fait apparaître **un multiplicateur de court terme de 1,31**.

→ Les Jeux provoquent ensuite un choc direct de **demande de consommation** lié à leur déroulement avec des dépenses d'organisation (celles du Comité Paris 2024) et des visiteurs des Jeux. A très court terme, Mésange fait apparaître un multiplicateur instantané de 1,05. Dans le cas d'un choc ponctuel tel que lié aux Jeux de Paris 2024, l'INSEE estime préférable de considérer un multiplicateur « inter-temporel » qui compare l'effet cumulé du choc ex-post rapporté au supplément de consommation ex-ante. **In fine, selon l'horizon temporel sur lequel les suppléments de consommation sont comptabilisés, le multiplicateur obtenu se situerait autour de 1,2, au sein d'une fourchette pouvant s'établir entre 1,1 et 1,5.**

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Valeurs du multiplicateur

Multiplicateur régional

De multiples travaux existent en science régionale pour le calcul d'un multiplicateur infra national. Ils reposent principalement sur l'élaboration d'un tableau entrées/sorties à la Léontieff, ou sur le calcul de propensions diverses (à consommer localement, à importer, etc.) dans le cadre d'un modèle keynésien en économie ouverte. Dans les deux cas, la difficulté du calcul en France provient de l'absence de comptabilité régionale, contrairement aux pays anglo-saxons.

De façon générale, les travaux menés au niveau infra-national donnent pour le multiplicateur des valeurs plus élevées qu'au niveau national :

→ Le **cabinet Utopies***, sur la base de son modèle LOCAL SHIFT a calculé des multiplicateurs pour les 400 premières aires urbaines de France. C'est ainsi que l'aire urbaine de Paris présente le multiplicateur le plus élevé d'une valeur de 1,73. On retrouve l'idée selon laquelle plus le territoire est grand mais surtout bien intégré économiquement, plus les fuites hors territoire sont faibles et plus le multiplicateur est élevé.

→ **Dominique Vollet** et **Jean Paul Bousset****, ont réalisé une méta analyse sur la base de 362 études de cas et ont proposé la formule suivante du calcul d'un multiplicateur régional :

$$KR = -0,53 + 0,17 \ln POP - 0,025 \ln PRI + 0,083 \ln TER.$$

La valeur du multiplicateur est corrélée positivement à la taille de la population et à la proportion d'emploi tertiaire, et corrélée négativement à la proportion d'emploi primaire. Sur cette base, la valeur du multiplicateur obtenu pour l'Île-de-France serait supérieure à 2, ce qui apparaît excessif.

* https://utopies.com/wp-content/uploads/2019/12/UTO-PIES_Note_Position_Effet_Multiplicateur.pdf

** <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2003-5-page-773.html>

D2.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Valeurs du multiplicateur

Enseignements pour le choix d'un multiplicateur

Compte tenu des multiples difficultés relatives à la collecte des données nécessaires au calcul du multiplicateur et compte tenu des erreurs sur variables encourues, il a été fait le choix de retenir des valeurs conservatrices pour le multiplicateur des Jeux de Paris 2024 pour se prémunir contre le risque d'une surévaluation de l'impact.

Cette fourchette permet d'éviter les polémiques et de neutraliser les divers biais inhérents au calcul du multiplicateur. Cela ne fait que renforcer la nécessité de mettre l'accent sur la qualité de l'évaluation de l'impact primaire (injection nette). C'est de la validité de la détermination d'une telle injection que dépend la fiabilité du calcul d'impact total. De ce point de vue, la qualité de l'information collectée auprès des parties prenantes (cf. page suivante) garantit la robustesse des résultats présentés.

Cette fourchette est resserrée par rapport à celle utilisée en 2016 ce qui s'explique, d'une part, par le fait que les données disponibles pour l'actualisation de l'étude en 2024 sont beaucoup plus riches et précises que celles disponibles à la date de réalisation de l'étude initiale et, d'autre part, par l'intégration de données macroéconomiques nouvelles et actualisées dans certains modèles utilisés.

Trois valeurs de multiplicateur [1,05 - 1,25 - 1,5]

Un « scénario bas » avec une valeur de 1,05 qui correspond à un choc instantané de demande avec peu d'effets indirects et induits pour des raisons tenant à des fuites et effets d'éviction exceptionnels.

Un « scénario intermédiaire » avec une valeur de 1,25 qui correspond à une valeur couramment admise notamment dans les publications internationales.

Un « scénario haut » avec une valeur de 1,5 qui correspond à la valeur plafond des évaluations macroéconomiques, compte tenu du fait que les estimations de multiplicateurs régionaux sont apparues comme trop élevées au vu des évaluations académiques internationales. Des spécialistes reconnus comme Andrew Zimbalist, Robert Baade ou Victor Matheson considèrent qu'il est difficile de justifier, à un niveau macroéconomique, des multiplicateurs trop élevés. Par exemple, selon Andrew Zimbalist, les multiplicateurs au niveau macroéconomique global des Etats-Unis sont de l'ordre de 1,3. Or, les Etats-Unis constituent une économie relativement fermée. Les multiplicateurs dans la plupart des autres pays qui sont beaucoup plus ouverts devraient donc être plus faibles. Selon Zimbalist, des multiplicateurs trop élevés ne sont donc pas crédibles. Dans le cas présent de l'Île-de-France, la justification de l'hypothèse « haute » repose sur le fait que cette région constitue un territoire fortement intégré qui minimise les fuites hors circuit par rapport à des types de dépenses occasionnées par les Jeux de Paris 2024 qui relèvent essentiellement de secteurs abrités.

02.

DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

– Données mobilisées

La réalisation d'une étude d'impact économique nécessite la collaboration totale des parties prenantes et ce d'autant plus lorsqu'elle est réalisée *ex-ante* dans la mesure où cela implique d'avoir accès à une information pour partie prévisionnelle. L'actualisation de l'étude d'impact économique des Jeux de Paris 2024, a été réalisée grâce à la **contribution volontaire et transparente de nombreuses parties prenantes** parmi lesquelles le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) et d'autres organisations notamment l'Insee (nationale et antenne Île-de-France) ou encore l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP).

Paris 2024

Le rôle du Comité Paris 2024 dans la réalisation d'un travail robuste est crucial dans la mesure où il détient un grand nombre d'informations nécessaires. Le Comité a ainsi mis à disposition l'ensemble des **informations budgétaires actualisées**, les informations relatives au **profil des acquéreurs de billets** et toutes les ressources nécessaires à la mission.

SOLIDEO

La participation de la société de livraison des ouvrages olympiques est également cruciale dans la mesure où cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage et/ou la supervision de la réalisation de nombreux chantiers. La SOLIDEO a assuré la transmission de toutes les informations nécessaires à l'analyse concernant l'impact « Construction » : **plan de financement actualisé et bénéficiaires des marchés déjà passés.**

Insee France et Île-de-France

L'Insee a joué un rôle important en réalisant des **simulations économiques à l'aide du modèle macroéconométrique Mésange** (Modèle Économétrique de Simulation et d'ANalyse Générale de l'Économie) dans sa version 2017 afin d'évaluer les valeurs retenues pour le multiplicateur de dépenses appliqué à l'impact primaire (voir page 30).

Autres organisations

D'autres études, ressources et contributeurs ont permis la réalisation de cette étude en étant mobilisées dans l'élaboration des hypothèses de travail (paniers de dépenses des visiteurs, durées de séjour) et/ou en apportant leur connaissance du modèle d'organisation des Jeux.

03

— IMPACT ÉCONOMIQUE

D3.

IMPACT ÉCONOMIQUE



01

Impact primaire « Organisation » – Comité Paris 2024

L'impact « Organisation » est évalué sur la base des données budgétaires transmises par le Comité Paris 2024 (ci-après « budget COJO »). Les travaux menés avec les équipes du Comité ont consisté en une analyse de la version actualisée du budget COJO afin d'établir le circuit économique des Jeux, c'est-à-dire de pouvoir identifier l'ensemble des flux entre parties prenantes. Cette première étape a plus particulièrement permis d'identifier :

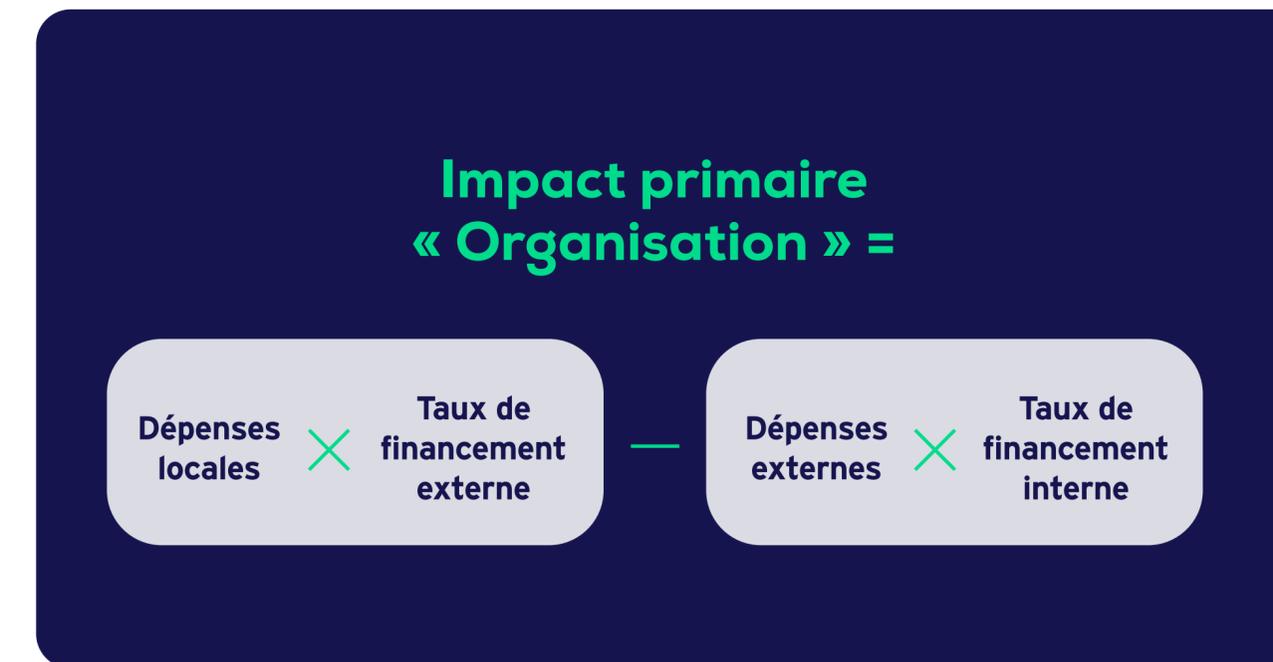
→ **La nature, le montant et l'origine des ressources.**

Cette étape a permis d'évaluer le taux de financement externe du Comité Paris 2024, c'est-à-dire la part de ses revenus provenant d'acteurs (Comité International Olympique, sponsors nationaux, spectateurs, produits de licences, etc.) hors Île-de-France et, inversement, le taux de financement interne, c'est-à-dire la part des revenus provenant d'acteurs locaux.

→ **La nature, le montant et la destination des charges.**

Cette étape a permis d'évaluer l'injection brute de revenus au sein du tissu économique local, c'est-à-dire la part des dépenses (achats de prestations diverses, dépenses de personnel, etc.) du Comité Paris 2024 ayant été réalisées auprès d'agents économiques localisés/domiciliés en Île-de-France ainsi que les fuites, c'est-à-dire la part des dépenses réalisées auprès d'agents économiques hors Île-de-France.

Sur ces bases, l'impact primaire « Organisation » se calcule en intégrant l'injection brute (dépenses locales x taux de financement externe) de laquelle sont déduites les fuites (dépenses externes x taux de financement interne), c'est-à-dire de la façon suivante :



D3.

IMPACT ÉCONOMIQUE



01

Impact primaire « Organisation » – Comité Paris 2024

Analyse des ressources

Le budget pluriannuel d'organisation des Jeux a été évalué à hauteur de 4 397 millions d'euros en produits et en charges. Les éléments présentés ci-après correspondent au budget validé lors du Conseil d'administration de décembre 2022 ajusté des redéploiements validés au 31/08/2023.

Concernant les revenus, l'évaluation du taux de financement interne et du taux de financement externe a été réalisée de façon progressive :

01.

Une première étape a consisté à **neutraliser les apports en nature de certains partenaires (VIK)**. Ceux-ci étant comptabilisés en produits et en charges mais ne faisant l'objet d'aucun encaissement ni d'aucun décaissement, ils doivent être neutralisés dans la mesure où ils ne génèrent pas de flux financiers tangibles. 431 M€ de revenus et de charges sont donc exclus, ramenant **leur montant à 3 966 M€**.

02.

Une seconde étape a consisté à **identifier la provenance des revenus**. Chaque ligne budgétaire a donc fait l'objet d'une analyse afin de déterminer l'origine des revenus et d'identifier s'ils provenaient d'agents économiques locaux (c'est-à-dire localisés ou domiciliés en Île-de-France) ou d'agents économiques externes (c'est-à-dire localisés ou domiciliés hors Île-de-France).

D3.

IMPACT ÉCONOMIQUE



01

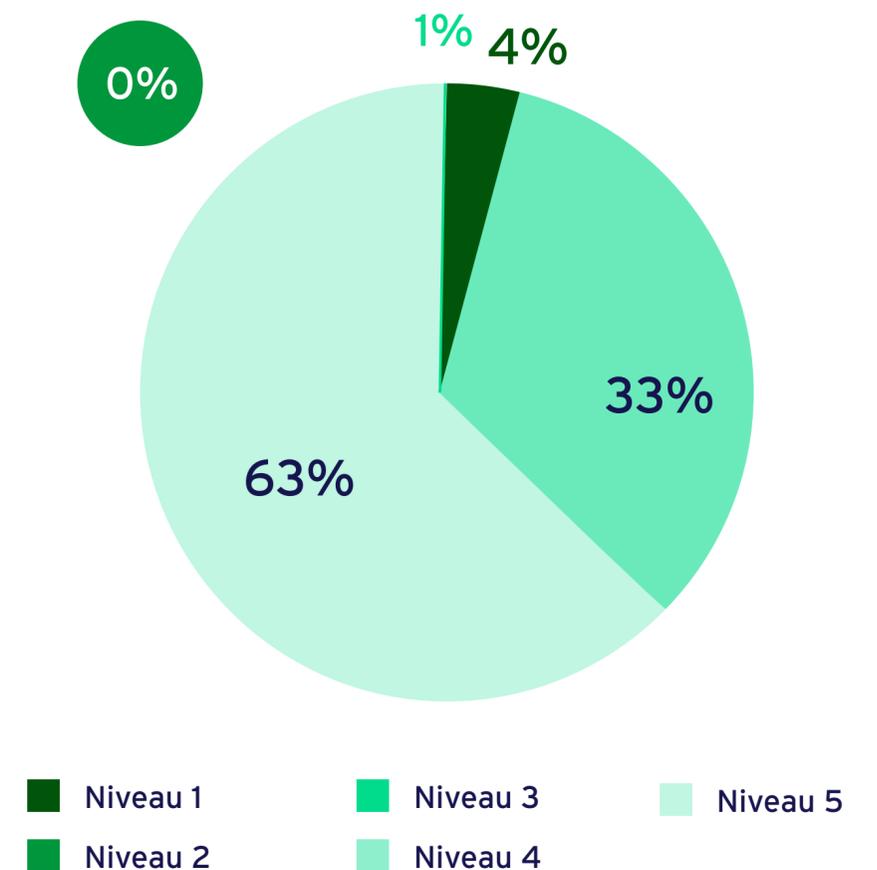
Impact primaire « Organisation » – Comité Paris 2024

Analyse des ressources

Il convient par ailleurs de noter que, du fait de l'état de réalisation du budget de produits du Comité Paris 2024, **un indice de confiance a été élaboré afin de déterminer le degré de certitude quant à la provenance géographique des revenus**. Sa valeur s'établit entre 1 (origine des revenus incertaine) et 5 (origine des revenus certaine ou quasi-certaine). Cet indice est établi sur la base de deux critères :

- La part de revenus pour laquelle l'information est d'ores et déjà disponible.
- Une étude ligne à ligne pour les budgets significatifs pour lesquels l'origine du ou des financeurs reste à documenter précisément.

DEGRÉ DE CERTITUDE PROVENANCE DES REVENUS (1 : localisation inconnue ; 5 localisation quasi-certaine)



D3.

IMPACT ÉCONOMIQUE



01

Impact primaire « Organisation » – Comité Paris 2024

Analyse des ressources

	Montant total hors VIK (en M€)	Part Île-de-France	Part hors Île-de-France	Degré de certitude
Contribution du CIO	750	0%	100%	5
Programme TOP	398	0%	100%	5
Partenariat	890	0%	100%	5
Billetterie	1 243	20%	80%	4
Hospitalité	183	0%	100%	5
Licences et merchandisages	130	79%	21%	1
Contributions publiques	171	27%	73%	5
Loteries	16	0%	100%	5
Autres revenus	185	9%	91%	4
Total	3 966	11%	89%	-

D3.

IMPACT ÉCONOMIQUE



01

Impact primaire « Organisation » – Comité Paris 2024

Analyse des ressources

Principaux éléments d'explication quant à l'affectation géographique des revenus :

→ La **contribution du Comité International Olympique** et celle provenant du programme de sponsoring international TOP ont été intégralement affectées hors Île-de-France.

→ Les **recettes de partenariat domestique** ont également été affectées en intégralité comme venant de l'extérieur de l'Île-de-France dans la mesure où les différentes catégories de partenaires ont une envergure *a minima* nationale. Ce choix est conforme avec l'approche déployée en 2016 et se justifie par le fait que ces entreprises ont soit mobilisé des budgets exceptionnels pour soutenir les Jeux (qui n'auraient pas été nécessairement dépensés en Île-de-France sans les Jeux) soit orienté vers les Jeux de Paris des budgets qui auraient bénéficié à d'autres événements sportifs organisés ailleurs ou éventuellement aux Jeux s'ils avaient été organisés dans un autre pays ou à d'autres secteurs d'activité.

→ Les **revenus de billetterie** ont été répartis sur la base de l'origine des acheteurs lors des phases de commercialisation réalisées à fin août 2023.

→ Les **revenus d'hospitalités** ont été considérés à 100% comme provenant de l'extérieur de l'Île-de-France au regard de la clientèle ciblée (très majoritairement hors Île-de-France et à l'international).

→ Enfin concernant **les contributions publiques**, celles provenant de la Ville de Paris, de la Région Île-de-France et de la Métropole du Grand-Paris sont considérées comme locales (Île-de-France), celles provenant de l'État Français sont considérés hors Île-de-France.

Sur ces bases, les valeurs des taux de financement interne et externe sont établies comme suit :

Taux de
financement
interne :

11%

Taux de
financement
externe :

89%

D3.

IMPACT ÉCONOMIQUE



01

Impact primaire « Organisation » – Comité Paris 2024

Analyse des charges

Comme pour les produits, l'analyse des charges a fait l'objet d'une démarche progressive afin de pouvoir identifier aussi précisément que possible leur destination géographique :

01.

Le montant des dépenses pris en considération dans le cadre de l'étude s'établit à **3 966 M€**, ce montant neutralisant les charges correspondant à des apports en nature (VIK) de parties prenantes qui ne font l'objet d'aucun encaissement ni décaissement (exemple : apport de marchandises pour une valeur de 10 000 euros valorisé à 10 000 euros dans le compte de résultats du Comité Paris 2024).

02.

Une seconde étape a consisté à **identifier la destination des dépenses**. Chaque ligne budgétaire a donc fait l'objet d'une analyse afin de déterminer le destinataire des dépenses et d'identifier si elles bénéficiaient à des agents économiques locaux (c'est-

à-dire localisés ou domiciliés en Île-de-France) ou à des agents économiques externes (c'est-à-dire localisés ou domiciliés hors Île-de-France). Au regard de l'état d'avancement du projet, le montant des charges a pu être réparti entre :

- Des dépenses réalisées ou engagées pour lesquelles l'affectation géographique précise était disponible. Elles s'établissent à 1 245 M€ hors VIK (31%).
- Des dépenses engagées ou restant à engager pour lesquelles l'affectation géographique précise n'était pas disponible. Elles s'établissent à 2 721 M€ hors VIK (69%).

Comme pour les revenus, **un indice de confiance a également été élaboré concernant les dépenses restant à engager** afin de préciser le degré de certitude de la destination de la dépense. Sa valeur s'établit entre 1 (destination des dépenses incertaine) et 5 (destination des dépenses certaine ou quasi-certaine). Cet indice est établi sur la base de deux critères :

- La part de dépenses passées pour laquelle l'information concernant la localisation est disponible.
- Une étude ligne par ligne pour les budgets significatifs pour lesquels l'origine du ou des fournisseurs est connue.

D3.

IMPACT ÉCONOMIQUE



01

Impact primaire « Organisation » – Comité Paris 2024

Analyse des charges

		Montant total hors VIK (en K€)	Part Île-de-France	Part hors Île-de-France	Degré de certitude sur les dépenses restant à engager
Opérations	Sites et infrastructures	847 308	78%	22%	3
	Service aux Jeux	208 956	91%	9%	3
	Relations internationales	28 775	67%	33%	3
	Event venue management	398 354	77%	23%	5
	Broadcast and press services	32 632	9%	91%	4
	Pilotage opérationnel	2 478	87%	13%	1
Hors opérations	Ressources humaines	609 443	97%	3%	5
	Technologies et systèmes d'information	333 405	34%	66%	3
	Développement commercial et marketing	330 861	39%	61%	4
	Sécurité	220 430	99%	1%	4
	Marque	16 369	88%	12%	2
	Finance & administration	129 964	93%	7%	4
	Sports	79 755	62%	38%	4
	Impact & Héritage	49 766	87%	13%	4
	Excellence environnementale	25 756	76%	24%	4
	Digital	24 408	57%	43%	3
	Assurance, frais de fonctionnement de la Présidence/ Direction générale, réserves pour aléas et inflation	252 710	75%	25%	3
	Planification & Coordination	9 630	62%	38%	5
	Engagement	15 443	75%	25%	2
	Communication	10 200	87%	13%	2
	Culture	13 193	71%	29%	4
	Célébrations	43 911	93%	7%	4
Créativité, cérémonies & projets spéciaux	150 252	90%	10%	4	
Transport	132 397	69%	31%	5	
Total		3 966 000	75%	25%	-

D3.

IMPACT ÉCONOMIQUE



01

Impact primaire « Organisation » – Comité Paris 2024

Analyse des charges

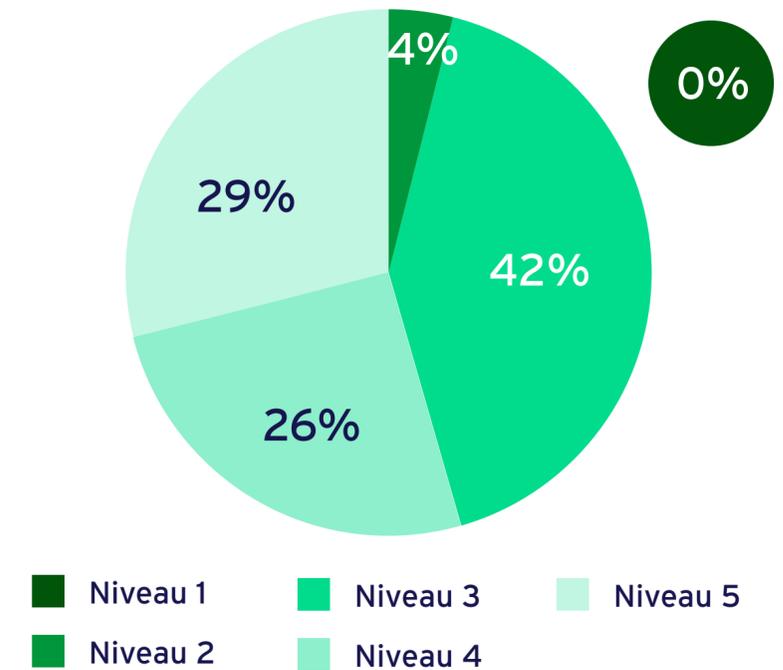
Principaux éléments d'explication quant à l'affectation géographique des dépenses :

→ D'un point de vue général, le budget de Paris 2024 comporte des dépenses passées et/ou engagées et d'autres qui restent encore à réaliser :

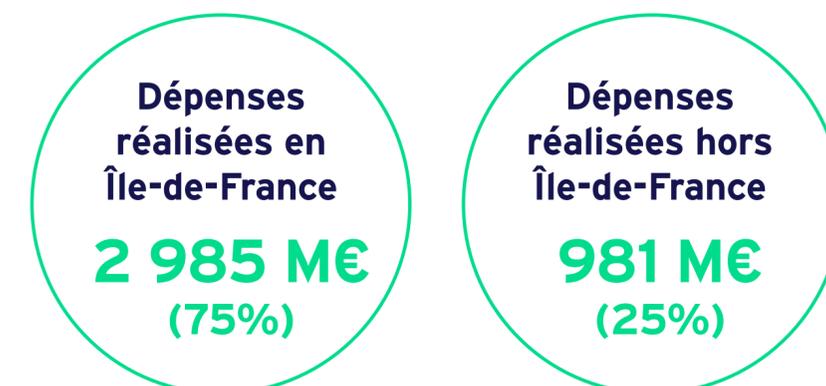
Concernant les dépenses déjà passées ou celles dont la commande est en cours, l'affectation géographique a été réalisée sur la base de l'adresse du siège social des fournisseurs. L'analyse a été menée au niveau analytique le plus fin possible, c'est-à-dire pour chaque « Élément d'organigramme technique de projet » (eOTP) qui peut correspondre à un projet donné, un site précis ou encore une catégorie d'achats en fonction de la construction budgétaire de chaque pôle de Paris 2024.

Concernant les dépenses restant à engager, des hypothèses de répartition territoriale ont dû être posées. Celles-ci l'ont été soit en tenant compte de la répartition déjà existante des dépenses de chaque eOTP, soit en se basant sur la répartition au niveau de chaque unité fonctionnelle (FA). Concernant ces dépenses, un indicateur du degré de certitude de la destination de la dépense a été ajouté. Celui-ci est déterminé par deux facteurs : la part de dépense passée pour laquelle l'information de la dépense est disponible et une étude ligne par ligne pour les budgets significatifs pour lesquels l'origine du ou des fournisseurs est connue.

DEGRÉ DE CERTITUDE LOCALISATION DES DÉPENSES
(1 : localisation inconnue ; 5 localisation quasi-certaine)



Sur ces bases, la répartition territoriale des dépenses hors VIK est établie comme suit :



D3.

IMPACT ÉCONOMIQUE



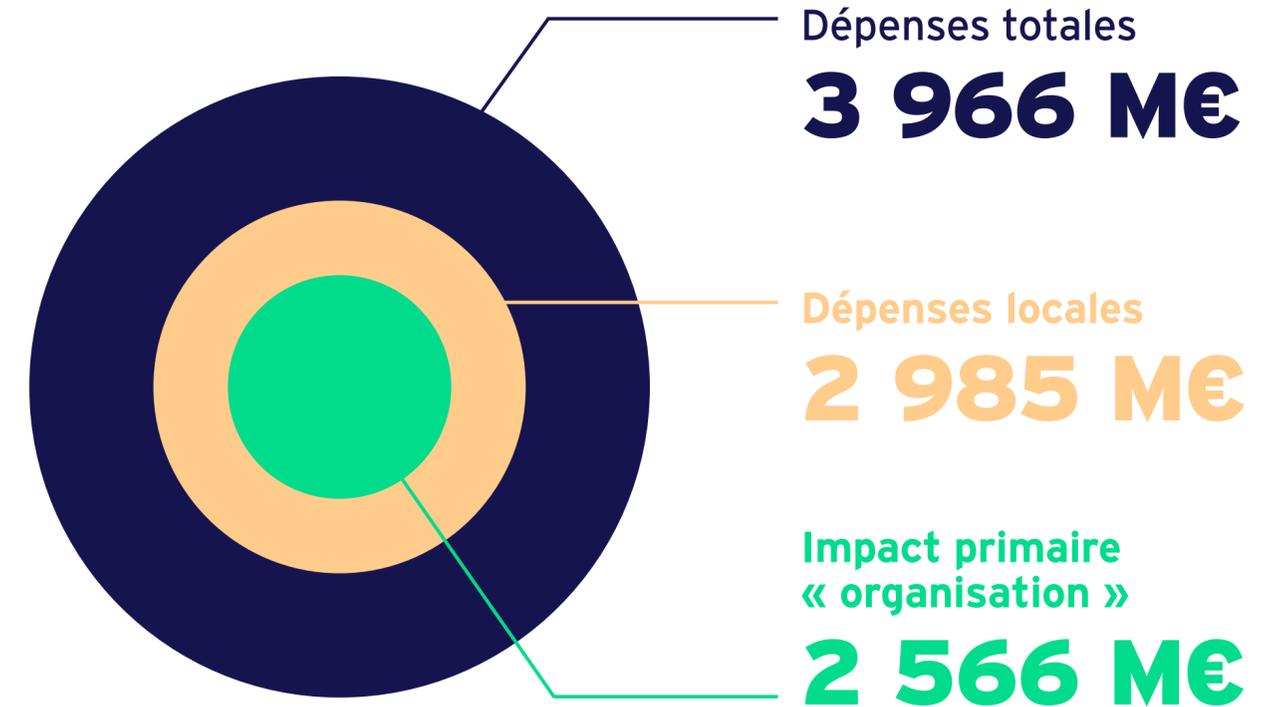
01

Impact primaire « Organisation » – Comité Paris 2024

Les dépenses totales (hors valorisation des contributions en nature, VIK) du Comité Paris 2024 devraient s'élever à **3 966 M€**.

2 985 M€ (75%) ont été **dépensés sur le territoire de la région Île-de-France**. Ces dépenses locales ont été financées à 89% grâce à des revenus externes au territoire régional, ce qui se traduit par une injection brute de 2 670 M€.

Les autres dépenses (981 M€, 25%) ont été réalisées hors circuit économique local en raison du recours à des fournisseurs n'étant pas domiciliés en Île-de-France. Dès lors qu'elles ont été en partie financées par des revenus provenant d'acteurs régionaux (pour 11%), elles constituent des fuites hors territoire évaluées à 104 M€.



L'impact primaire « Organisation » provenant du Comité Paris 2024 s'établit donc à 2 566 M€.

D3.

IMPACT ÉCONOMIQUE



01

Impact primaire « Organisation » – Autres parties prenantes

D'autres éléments ont pu être intégrés à l'analyse concernant l'impact « Organisation » en particulier :

→ Les **dépenses engagées par le Comité National Olympique et Sportif Français** pour la mise en place du « Club France » dans le Parc de la Villette.

→ Les **dépenses d'activation de partenaires** du Comité International Olympique (programme TOP) et du Comité Paris 2024 (programme de sponsoring domestique) notamment en termes d'acquisition d'espaces publicitaires, de mise en place d'espaces de showcasing (comprenant la location de lieux prestigieux en Île-de-France), d'invitations diverses (clients, prospects, collaborateurs), d'opérations promotionnelles.

Les mêmes modalités de calcul ont été appliquées afin d'identifier l'impact économique lié à ces dépenses complémentaires à celles réalisées par Paris 2024 à savoir l'identification des sources potentielles de dépenses pouvant générer une injection de revenus dans l'économie de l'Île-de-France, l'identification de la provenance géographique du financeur et de la localisation des dépenses et l'évaluation de l'impact primaire en lien avec celles-ci.

	Dépenses totales	Dépenses locales	Impact primaire
Montants	1 303	275	271

Sur la base des informations collectées et des hypothèses de calcul, l'impact primaire « Organisation » provenant des dépenses de parties prenantes externes est évalué à 271 M€

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



01

Impact primaire « Organisation »

– Synthèse

(en millions d'euros courants)	Comité Paris 2024	Autres parties prenantes	Total
Impact primaire « ORGANISATION »	2 566	271	2 837

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



02

Impact primaire « Construction »

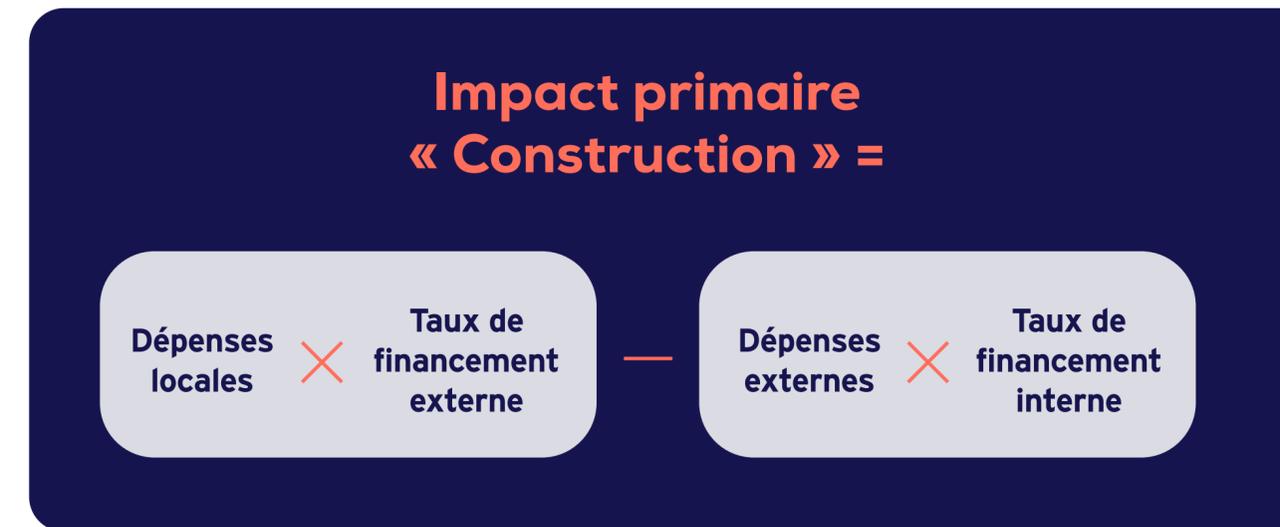
L'impact « Construction » est évalué sur la base des données budgétaires transmises par la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO). Cette dernière est l'établissement public chargé des infrastructures Olympiques et Paralympiques (constructions comme rénovations) qui demeureront après les Jeux. Elle assure une triple mission : garantir que les ouvrages soient livrés dans les délais requis pour l'organisation des Jeux ; veiller au financement de tous les investissements et à la conduite de tous les travaux nécessaires à l'organisation des Jeux de Paris 2024 ; assurer la reconversion des ouvrages à l'issue des Jeux.

L'analyse des informations transmises par la SOLIDEO a permis d'identifier :

→ Le **montant et l'origine des ressources**. Cette étape a permis d'évaluer le taux de financement externe des ouvrages olympiques, c'est-à-dire la part des investissements financés par des acteurs hors Île-de-France (État ou acteurs privés pour l'essentiel) et, inversement, le taux de financement interne, c'est-à-dire la part des investissements financés par des acteurs locaux (région Île-de-France, départements franciliens, Métropole du Grand Paris, différents établissements publics, Ville de Paris).

→ Le **montant et la destination des charges**. Cette étape a permis d'évaluer l'injection brute de revenus au sein du tissu économique local, c'est-à-dire la part des dépenses d'investissement ayant été réalisées auprès d'agents économiques localisés/domiciliés en Île-de-France et les fuites, c'est-à-dire la part des dépenses externes réalisées auprès d'agents économiques hors Île-de-France.

Sur ces bases, l'impact primaire « Construction » se calcule en intégrant l'injection brute (dépenses locales x taux de financement externe) de laquelle sont déduites les fuites (dépenses externes x taux de financement internes), c'est-à-dire de la façon suivante :



03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



02

Impact primaire « Construction »

Analyse des ressources

Bien que reposant très largement sur des infrastructures existantes, les Jeux de Paris 2024 nécessitent la construction ou la rénovation de différents équipements. Au total, 70 ouvrages figurent dans le programme de la SOLIDEO : des sites de compétition, des sites d'entraînement et d'autres infrastructures nécessaires aux Jeux. Le budget global de ces ouvrages s'établit à 4 513 M€ courants et est abondé à la fois par les acteurs privés et par les acteurs publics.

	Montant global (en M€ courants)	Montant nécessaire aux Jeux (en M€ courants)
Budget SOLIDEO	1 721	1 655
Financeurs et investisseurs privés	1 832	1 440
Investissements publics complémentaires liés aux Jeux	145	88
Recettes de charges foncières	134	134
Financements publics complémentaires liés à l'héritage	449	
Financements privés liés à l'héritage	232	
Total	4 513	3 317

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



02

Impact primaire « Construction »

Analyse des ressources

Les financements publics s'établissent au total à 2 315 M€ courants (51%). Parmi ceux-ci on retrouve :

- Les financements publics compris dans la maquette financière de la SOLIDEO qui s'établissent à 1 721 M€ en euros courants (maquette validée lors du Conseil d'administration de la SOLIDEO en date du 19 juillet 2023).
- Les financements publics complémentaires réalisés par des collectivités territoriales étant nécessaires aux Jeux mais ne transitant pas par la SOLIDEO qui s'établissent à 145 M€ courants.
- Les financements publics complémentaires réalisés par les collectivités territoriales mais n'étant pas nécessaires aux Jeux (compléments de programme en vue de renforcer l'héritage des Jeux mais n'étant pas directement nécessaires à leur organisation) qui s'établissent à 449 M€ courants.

Les financements privés s'élèvent à 2 064 M€ et se répartissent entre :

- Des financements directement liés aux Jeux pour un montant de 1 832 M€ courants. Ce montant a été retraité afin de tenir compte d'une différence d'enregistrement comptable dans les éléments de la SOLIDEO (montant TTC notamment), ramenant le montant nécessaire aux Jeux à 1 440 M€.
- Des financements liés à l'héritage des Jeux pour un montant de 232 M€ courants.

Le complément est composé de recettes de charges foncières pour un montant de 134 M€ courants.

Déduction faite des investissements publics et privés réalisés dans le cadre des chantiers des Jeux mais n'étant pas directement nécessaires à leur organisation, **le montant des investissements en infrastructures retenu dans le cadre de l'étude d'impact s'élève à 3 317 M€.**

Ce montant ne recouvre que les investissements nécessaires aux Jeux, y compris certains aménagements spécifiques à l'évènement sur des sites (Roland-Garros, Grand-Palais) dont la rénovation avait été décidée indépendamment de leur organisation. Pour ceux-ci seul le montant de ces aménagements spécifiques a été retenu et non le montant total du coût des travaux. Ce montant exclut en revanche certaines dépenses concernant des infrastructures dont la réalisation avait été décidée avant l'obtention des Jeux (par exemple l'Arena Porte de la Chapelle).

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



02

Impact primaire « Construction »

Analyse des ressources

La seconde étape consiste à identifier la provenance des financements des investissements infrastructurels nécessaires aux Jeux afin de pouvoir établir la part des financements externes, c'est-à-dire provenant d'acteurs hors Île-de-France, et la part des financements internes, c'est-à-dire provenant d'acteurs localisés en Île-de-France. Ceci a pu être réalisé de façon précise grâce aux informations transmises par la SOLIDEO.

L'identification de la provenance géographique des financements publics a été réalisée sur la base de la localisation des financeurs. Ceux-ci se répartissent entre :

- L'Union Européenne (fonds du programme FEDER).
- L'État français
- Des fonds des collectivités territoriales d'Île-de-France mais aussi hors Île-de-France (notamment pour ce qui concerne les sites de compétition en province).

Sur la base des données provenant de la « maquette SOLIDEO » et de la « maquette JOP » pour ce qui concerne les investissements réalisés pour l'accueil des Jeux, **le taux de financement public externe s'établit à 70%** et le taux de financement public interne à 30%.

Les recettes des charges foncières ne pouvant faire l'objet d'une affectation géographique précise, elles ont été affectées sur la base de la répartition globale observée pour les autres recettes à savoir 30% provenant d'Île-de-France et 70% provenant de l'extérieur de l'Île-de-France.

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



02

Impact primaire « Construction »

Analyse des ressources

L'identification de la provenance géographique des financements privés a été réalisée différemment dans la mesure où une grande partie d'entre eux seront apportés par des promoteurs chargés de la reconversion du village des athlètes et du cluster des médias. Comme pour les sponsors domestiques Paris 2024 (cf. page 38), ceux-ci, bien que pouvant disposer de leur siège social en Île-de-France, ont été considérés comme des investisseurs de niveau national. Ceci se justifie par le fait que ces promoteurs sont des entreprises d'envergure résolument nationale et par le fait que, si les projets avaient eu lieu ailleurs en France, ils auraient également été mobilisés. Il est donc retenu ici **100% des financements privés comme provenant de l'extérieur de la région Île-de-France**

	Île-de-France	Hors Île-de-France
Financements publics	30%	70%
Financements privés	0%	100%
Total	17%	83%

*Les taux de financement interne et externe ne correspondent pas à la moyenne des deux lignes en raison du poids respectifs des financements publics et privés dans le modèle économique global du financement des infrastructures.

Sur ces bases, les valeurs des taux de financement interne et externe sont établies comme suit :

Taux de financement interne : **17%**

Taux de financement externe : **83%**

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



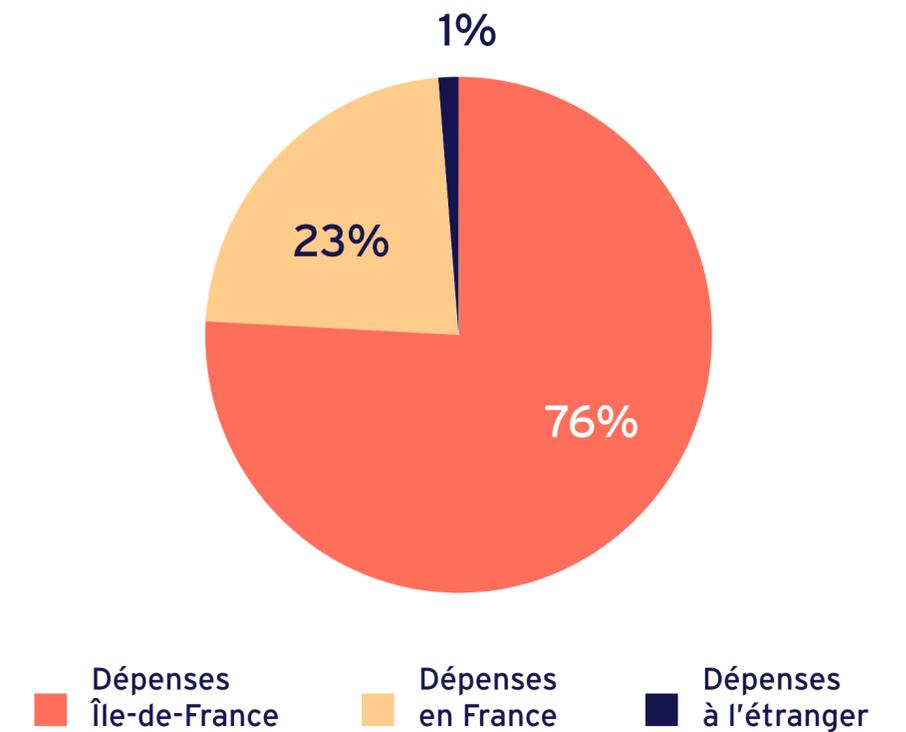
02

Impact primaire « Construction »

Analyse des charges

Comme pour les revenus, n'ont été intégrées ici que les dépenses réalisées par la SOLIDEO étant destinées à la construction, la rénovation, l'aménagement d'équipements nécessaires aux Jeux. Les montants non nécessaires aux Jeux ou ceux concernant des infrastructures dont la construction ou la rénovation avait été décidée avant l'obtention des Jeux ont été retirés. Le montant des ressources correspondant à celui des financements, nous considérons un montant total de dépenses de construction à hauteur de 3 317 M€.

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENGAGÉES PAR LA SOLIDEO (Montants HT à fin janvier 2024)



03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



02

Impact primaire « Construction »

Analyse des charges

L'analyse de la destination des dépenses de construction a été réalisée sur la base des informations fournies par la SOLIDEO sur les marchés achevés ou en cours. Au total, 2 690 M€ TTC ont été engagés dont 76% (2 037 M€) auprès d'entreprises localisées en Île-de-France, 23% (625 M€) auprès d'entreprises domiciliées en France hors Île-de-France et 1% (28 M€) auprès d'entreprises domiciliées à l'étranger.

Conformément aux recommandations méthodologiques en la matière, il a été décidé d'appliquer le montant constaté de dépenses locales aux dépenses d'infrastructures n'ayant pas encore été engagées.

Sur ces bases, la répartition territoriale des dépenses hors VIK est établie comme suit :

Dépenses
réalisées en
Île-de-France
2 512 M€
(76%)

Dépenses
réalisées hors
Île-de-France
805 M€
(24%)

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



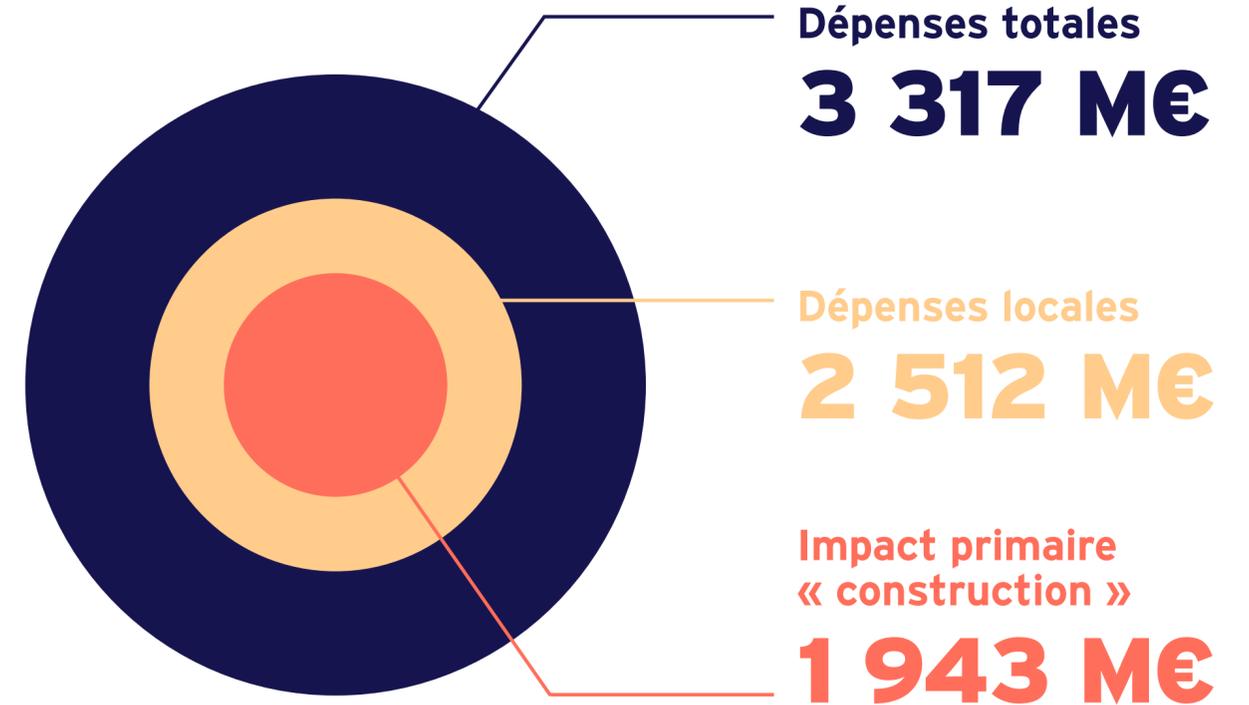
02

Impact primaire « Construction »

Les dépenses totales consacrées aux investissements infrastructurels nécessaires aux Jeux devraient s'élever à **3 317 M€**.

Sur la base des dépenses engagées par la SOLIDEO, il est estimé que **2 512 M€** (76%) devraient être dépensés sur le territoire de la région Île-de-France. Ces dépenses locales ont été financées à 83% grâce à des revenus externes au territoire régional, ce qui se traduit par une injection brute de 2 081 M€.

Les autres dépenses (805 M€, 24%) devraient être réalisées auprès de prestataires et de fournisseurs externes. Dans la mesure où celles-ci ont été financées à hauteur de 17% par des revenus provenant d'acteurs régionaux, elles se traduisent par des fuites à hauteur de 138 M€.



L'impact primaire « Organisation » provenant du Comité Paris 2024 s'établit donc à 1 943 M€.

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



03

Impact primaire « Tourisme »

L'impact « Tourisme » est évalué sur la base de différentes données :

→ Les **données transmises par Paris 2024** en ce qui concerne la fréquentation de certaines catégories de visiteurs :

- Les **spectateurs** des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques : nombre de billets mis à la vente, hypothèses de commercialisation et provenance des spectateurs sur la base des premières phases de commercialisation.
- La **famille Olympique** (dirigeants du Mouvement olympique, des fédérations internationales, des comités nationaux olympiques et des partenaires TOP etc.) : nombre de membres, précisions quant à la prise en charge ou non de certains frais.
- Les **médias** : nombre de personnes accréditées par le CIO et l'IPC (Comité International Paralympique), nombre de personnes d'OBS (Olympic Broadcasting Services) accréditées pour couvrir l'évènement.
- Les **volontaires** : nombre de volontaires et précisions quant à la prise en charge ou non de certains frais.
- Les **sponsors** : nombre estimé de sponsors présents au cours de l'évènement.

→ Les **données relatives aux éditions précédentes des Jeux**, en particulier ceux de Londres 2012 et Rio 2016, notamment en ce qui concerne la typologie des visiteurs, leur nombre et leurs comportements de dépenses. Ces éléments ont notamment été compilés par l'Observatoire pour la Recherche sur les Méga-Évènements (ORME) dans une étude réalisée pour Paris 2024.

→ Les **données concernant le tourisme en Île-de-France** collectées et produites par l'institut Visit Paris Region (Comité régional du tourisme d'Île-de-France) permettant de préciser les données de fréquentations, la durée des séjours et les comportements de dépenses des touristes hors période des Jeux.

→ Différentes **données issues de rapports** produits sur les Jeux de Paris 2024 notamment l'Office de tourisme de Paris (OTCP).

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



03

Impact primaire « Tourisme » – Les spectateurs

En ce qui concerne les spectateurs, le calcul est basé sur le nombre de billets mis à la vente pour les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques. Différentes hypothèses ont été retenues :

→ Pour les **Jeux Olympiques** :

- Une hypothèse basse basée sur les préconisations du rapport du Comité d'audit présidé par Jacques Lambert.
- Une hypothèse intermédiaire basée sur le nombre de billets commercialisables tel qu'il figurait dans le dossier de candidature en 2016.
- Une hypothèse haute basée sur les prévisions commerciales actualisées par Paris 2024 en janvier 2024.

→ Pour les **Jeux Paralympiques** :

- Une hypothèse basse basée sur les prévisions commerciales actualisées par Paris 2024 en janvier 2024.
- Une hypothèse intermédiaire basée sur les préconisations du rapport du Comité d'audit présidé par Jacques Lambert.
- Une hypothèse haute basée sur le nombre de billets commercialisables tel qu'il figurait dans le dossier de candidature en 2016.

Nombre de billets commercialisables	Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
Jeux Olympiques	9 725 697	9 729 473	10 347 978
Jeux Paralympiques	2 669 500	3 153 173	3 696 382
Total	12 395 197	12 882 646	14 044 360

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



03

Impact primaire « Tourisme » – Les spectateurs

Sur ces bases, le nombre prévisionnel de spectateurs uniques a été établi en se basant sur :

→ Des **hypothèses commerciales** quant au nombre de billets vendus. Comme pour les jauges commerciales, trois taux de ventes ont été établis pour les Jeux Olympiques et pour les Jeux Paralympiques.

→ Le **nombre moyen de billets par personne** permettant de passer du nombre total de spectateurs au nombre de spectateurs uniques.

Hypothèses de taux de vente	Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
Jeux Olympiques	77%	85%	90%
Jeux Paralympiques	62%	69%	75%

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



03

Impact primaire « Tourisme » – Les spectateurs

Le passage de l'affluence totale prévisionnelle au **nombre prévisionnel de spectateurs uniques** a ensuite été réalisé sur la base d'un nombre moyen de billets par personne. Conformément aux recherches menées par l'ORME, le nombre moyen de **4 billets par personne** (hypothèses constatées sur Londres 2012 et Rio 2016) a été retenu.

Les spectateurs ont ensuite été répartis en fonction de leur provenance sur la base des informations transmises par Paris 2024 avec une répartition entre :

- Les **spectateurs français** répartis entre ceux résidant en Île-de-France et ceux résidant dans une autre région française.
- Les **spectateurs étrangers** classés en fonction de leur provenance entre des spectateurs européens et des spectateurs venant d'horizons plus lointains (hors Europe).

Provenance des spectateurs	Jeux Olympiques	Jeux Paralympiques
France	64%	83%
Dont résidents Île-de-France	45%	65%
Dont résidents autres régions	55%	35%
Etranger	36%	17%
Dont résidents Europe	69%	80%
Dont résidents hors Europe	31%	20%

Les spectateurs résidant en Île-de-France ont été retirés de l'analyse au titre de l'effet de substitution. **Seuls les spectateurs français résidant hors Île-de-France et les spectateurs étrangers ont été conservés.**

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



03

Impact primaire « Tourisme » – Les spectateurs

Puis les spectateurs qualifiés d'occasionnels ont été retirés. Ces spectateurs sont des personnes ne résidant pas en Île-de-France qui viendront assister aux Jeux Olympiques et/ou Paralympiques mais dont le motif principal de venue sur le territoire n'est pas lié aux Jeux (voyage professionnel, vacances, visite de famille ou d'amis, etc.). Le **taux de visiteurs venus spécifiquement en Île-de-France pour les Jeux** a été établi sur la base de travaux menés sur des grands événements sportifs précédemment organisés en France.

Part de spectateurs « spécifiques »	Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
Jeux Olympiques	90%	92,5%	95%
Jeux Paralympiques	72%	77%	82%

Part de spectateurs « excursionnistes »	Visiteurs français	Visiteurs étrangers
Jeux Olympiques	79%	9%
Jeux Paralympiques	85%	9%

Enfin, les spectateurs ont été répartis en fonction de leurs modalités de fréquentation entre deux catégories :

- Des **spectateurs « excursionnistes »** qui viendront prendre part aux Jeux sur une ou plusieurs journées mais sans nuit hors domicile.
- Des **spectateurs « visiteurs »** qui passeront au moins une nuit en Île-de-France.

Cette répartition a été réalisée sur la base de travaux de l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP). La proportion d'excursionnistes Français a été revue à la hausse pour les Jeux Paralympiques (85%).

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



03

Impact primaire « Tourisme » – Les spectateurs

Des paniers de dépenses ont été appliqués à chaque catégorie de visiteurs. Ceux-ci ont été établis sur la base :

→ Des paniers de **dépenses des visiteurs** (touristes et excursionnistes) fréquentant habituellement l'Île-de-France en dehors des Jeux de Paris. Les dernières données disponibles publiées chaque année par le Comité régional du tourisme d'Île-de-France sont celles de l'année 2022. Les paniers de dépenses ont été ajustés en tenant compte de l'inflation « naturelle » observée en 2023 (+4,9%) et des projections de la Banque de France pour l'année 2024 (+2,5%).

→ Des **comportements de dépenses des touristes olympiques** qui diffèrent de ceux de touristes classiques. L'ORME a notamment constaté, dans l'étude réalisée sur Londres 2012 et Rio 2016, que les touristes venant pour prendre part aux Jeux dépensaient en moyenne deux fois plus que des touristes habituels. Nous avons ainsi appliqué ce ratio aux paniers de dépenses des touristes Français et étrangers pour les Jeux Olympiques. En revanche, les paniers de dépenses de visiteurs habituels ont été appliqués aux visiteurs excursionnistes des Jeux Olympiques ainsi qu'aux excursionnistes et touristes des Jeux Paralympiques.

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



03

Impact primaire « Tourisme » – Les spectateurs

Nombre et typologie de spectateurs retenus pour le calcul d'impact	Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
France	676 996	792 761	943 415
Dont excursionnistes	539 884	626 281	745 298
Dont touristes	137 112	166 480	198 117
Etranger	662 196	767 662	905 698
Dont touristes	41 902	48 705	57 588
Dont touristes	620 294	718 957	848 110
Total	1 339 192	1 560 422	1 849 113

Sur la base des hypothèses précédemment exposées, le nombre total de spectateurs (c'est-à-dire détenteurs de billets pour les Jeux) retenus pour évaluer l'impact « Tourisme » s'établit entre 1,339 millions (hypothèse basse) et 1,849 millions (hypothèse haute).

La proportion d'excursionnistes (visiteurs venant à la journée sans nuit d'hôtel) s'établit en moyenne à 43% et celle des touristes (visiteurs passant au moins une nuit en Île-de-France) à 57%.

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



03

Impact primaire « Tourisme » – Les spectateurs

Impact primaire « Tourisme » provenant des spectateurs (en M€ courants)	Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
Jeux Olympiques	1 061	1 206	1 400
Jeux Paralympiques	60	88	118
Total	1 121	1 294	1 519*

*Le total diffère légèrement de la somme des deux impacts pour des raisons d'arrondis

L'impact primaire « Tourisme » provenant des spectateurs des Jeux de Paris 2024 est évalué entre 1 121 M€ (scénario bas), 1 294 M€ (scénario intermédiaire) et 1 519 M€ (scénario haut) avant effet d'éviction.

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



03

Impact primaire « Tourisme » – Les autres visiteurs

En ce qui concerne les autres visiteurs, l'évaluation de l'impact primaire a été établie sur la base de deux types d'informations :

→ Les **éléments mis à disposition par Paris 2024** concernant le nombre de personnes de chaque catégorie (Famille olympique, médias, volontaires, sponsors) ainsi que sur la provenance des visiteurs afin d'identifier la proportion de ceux ne résidant pas en Île-de-France.

→ La **formulation d'hypothèses** concernant les durées de séjour et les paniers moyens de dépenses spécifiques aux différentes catégories de visiteurs.

Le tableau ci-dessous reprend les principales informations relatives aux différentes populations concernées.

Impact primaire « Tourisme » provenant des autres visiteurs	Nombre de personnes	Dont non-résidents Île-de-France	Durée de séjour	Panier de dépenses (en €/jour)	Impact primaire (en M€)
Famille Olympique (dont dignitaires internationaux et nationaux)	18 825	13 365	8	[500 € - 1 500 €]	52
Médias	27 825	25 045	19	250 €	119
Volontaires	45 000	27 900	19	250 €	133
Total	91 650	66 310	-	-	304*

*Le total diffère légèrement de la somme des trois impacts pour des raisons d'arrondis

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



03

Impact primaire « Tourisme » – Effet d'éviction

Si organiser des grands événements sportifs internationaux accompagne souvent d'un afflux de visiteurs désirant y assister, leur accueil engendre de façon courante un **effet d'éviction touristique**. Certains visiteurs qui seraient venus visiter l'Île-de-France en temps normal, c'est-à-dire sans l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques, pourraient en effet décider de modifier leurs intentions afin d'éviter certaines nuisances occasionnées par les Jeux : inflation des tarifs d'hébergement, congestion des réseaux de transport public, saturation de certains espaces, phénomènes de violence ou d'incivilités, etc.

Schématiquement, deux cas de figure peuvent se présenter :

→ Les touristes qui avaient prévu de venir en Île-de-France peuvent **décaler temporellement leur venue** et venir en amont ou en aval des Jeux. Dans ce cas, **l'impact est neutre** dans la mesure où les dépenses seront réalisées malgré tout.

→ Les touristes peuvent **annuler purement et simplement leur visite** pour privilégier d'autres destinations. Dans ce cas, **l'impact est négatif** dans la mesure où leurs dépenses ne se réaliseront pas en Île-de-France.

Le phénomène d'éviction est, par nature, difficile à appréhender, qui plus est dans le cadre d'une étude *ex-ante*. Les études *ex-post* permettent de documenter bien plus précisément ce phénomène notamment en mesurant les taux de fréquentation observés et en les comparant aux taux de fréquentation habituels et donc en quantifiant un « effet volume » c'est-à-dire l'impact de l'accueil d'un grand événement sur le nombre de touristes fréquentant le territoire hôte.

Au-delà de cet effet sur le nombre, il faut aussi intégrer un « effet prix » (inflation dans les territoires hôtes) au moment de quantifier l'éviction. Celui-ci peut ainsi venir compenser totalement ou partiellement la baisse éventuelle de fréquentation. Comme cela a été indiqué précédemment, les touristes olympiques dépensent traditionnellement plus que les touristes classiques (ce phénomène a été observé à Londres en 2012 et à Rio en 2016 et a été documenté dans un rapport produit par l'ORME).

Pour quantifier l'éviction touristique dans le cadre de cette actualisation, il a été fait le choix d'appliquer un taux d'éviction identique à celui appliqué dans le cadre de l'étude menée en 2016. Ces taux avaient été établis sur la base d'un modèle d'impact touristique des grands événements sportifs développé par Holger Preuss (Université de Mayence). Ce modèle, adossé à la théorie de la base, a été bâti à partir d'observations et de nombreuses enquêtes de terrain menées auprès de spectateurs ayant assisté à un certain nombre de méga-événements sportifs.

Contrairement à l'étude de initiale, le choix a été fait de ne considérer qu'un seul taux d'éviction. **Dans une approche conservatrice, il a été fait le choix de retenir la valeur la plus élevée à savoir un taux d'éviction de 22%.**

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE



03

Impact primaire « Tourisme »

– Synthèse

(en millions d'euros courants)

	Spectateurs	Autres visiteurs	Total avant éviction	Effet d'éviction (22%)	Total après éviction
Impact primaire « TOURISME » Scénario bas	1 121	304	1 425	315	1 110
Impact primaire « TOURISME » Scénario intermédiaire	1 294		1 598	354	1 245
Impact primaire « TOURISME » Scénario haut	1 519		1 823	403	1 420

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE

04

Impact économique primaire des Jeux de Paris 2024 – Phase de préparation et de déroulement

– Synthèse

Les étapes précédentes permettent d'évaluer le montant de l'impact primaire relevant des secteurs de l'organisation, de la construction et du tourisme pour les phases de préparation et de déroulement. Celui-ci est présenté dans le tableau ci-dessous.

Montants exprimés en M€ courants	Impact primaire Phase de préparation et de déroulement (2018 – 2024)		
	Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
Impact « Organisation »		2 837	
Impact « Construction »		1 943	
Impact « Tourisme »	1 110	1 245	1 420
Total	5 890	6 025	6 199

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE

04

Impact économique total des Jeux de Paris 2024 – Phase de préparation et de déroulement

Sur ces bases, il est possible d'évaluer l'impact économique total des Jeux de Paris 2024 pour ce qui concerne les phases de préparation et de déroulement (2018-2024) en appliquant les différentes valeurs du multiplicateur de dépenses telles qu'elles ont été définies précédemment (cf. page 31). L'impact pourrait ainsi être compris entre **6,2 milliards** (scénario bas), **7,5 milliards** (scénario intermédiaire) et **9,3 milliards** (scénario haut) d'euros courants.

Montants exprimés en M€ courants	Impact total Scénario bas	Impact total Scénario intermédiaire	Impact total Scénario haut
Impact « Organisation »	2 979	3 546	4 256
Impact « Construction »	2 040	2 428	2 914
Impact « Tourisme »	1 165	1 556	2 129
Total	6 184	7 530	9 299

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE

04

Impact économique total des Jeux de Paris 2024 – Totalité du cycle de vie

En réintégrant les données de l'impact de long terme telles qu'elles avaient été évaluées dans l'étude de 2016 et sur la base du travail d'actualisation réalisé, l'impact total des Jeux de Paris 2024 pourrait s'établir à **6,7 milliards** en scénario bas, **8,9 milliards** en scénario intermédiaire et **11,1 milliards** d'euros courants en scénario haut.

Montants exprimés en M€ courants	Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
Impact « Organisation »	3 205	3 815	4 578
Impact « Construction »	2 103	2 503	3 004
Impact « Tourisme »	1 399	2 672	3 563
Total	6 707	8 990	11 145

03.

IMPACT ÉCONOMIQUE

04

Impact économique total des Jeux de Paris 2024 – Totalité du cycle de vie

Le tableau ci-dessous fournit le détail et la répartition de l'impact selon la nature des dépenses considérées, selon les trois scénarios et pour chaque période du cycle de vie des Jeux.

Montants exprimés en M€ courants		Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
Phase de préparation et de déroulement (2017-2024)	Impact « Organisation »	2 979	3 546	4 256
	Impact « Construction »	2 040	2 428	2 914
	Impact « Tourisme »	1 165	1 556	2 129
	Sous-total	6 184	7 530	9 299
Phase d'héritage (2025-2034)	Impact « Organisation »	226	269	322
	Impact « Construction »	63	75	90
	Impact « Tourisme »	234	1 116	1 434
	Sous-total	523	1 460	1 846
Total général		6 707	8 990	11 145



—
ANNEXES

ANNEXE I

Impact économique total des Jeux de Paris 2024 – Phase de préparation et de déroulement en euros 2017

L'étude d'impact économique menée en 2016 avait été réalisée en euros 2017, contrairement à l'actualisation menée en euros courants. Pour procéder à la conversion des montants en euros courants à leur valeur en euros 2017 et ainsi com-

parer les résultats, nous avons déflaté les valeurs des euros courants de la période 2018-2023 du montant constaté de l'inflation annuelle sur la période*.



* D'après l'Insee, l'inflation a été de 1% en 2017, 1,8% en 2018, 1,1% en 2019, 0,5% en 2020, 1,6% en 2021, 5,2% en 2022 et 4,9% en 2023.

Montants exprimés en M€ courants	Impact primaire Phase de préparation et de déroulement (2018 – 2024)		
	Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
Impact « Organisation »	2 837		
Impact « Construction »	1 943		
Impact « Tourisme »	1 110	1 245	1 420
Total	5 890	6 025	6 199
Montants exprimés en M€ valeur 2017	Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
Impact « Organisation »	2 408		
Impact « Construction »	1 649		
Impact « Tourisme »	942	1 056	1 205
Total	4 998	5 113	5 261

ANNEXE I

Impact économique total des Jeux de Paris 2024 – Phase de préparation et de déroulement

Sur ces bases, il est possible d'évaluer l'impact économique total des Jeux de Paris 2024 en appliquant les différentes valeur du multiplicateur de dépenses telles qu'elles ont été définies précédemment (cf. page 31). L'impact pourrait ainsi être compris entre entre **5,2 milliards** (scénario bas), **6,4 milliards** (scénario intermédiaire) et **7,9 milliards** (scénario haut) d'euros 2017 pour ce qui concerne les phases de préparation et de déroulement (2018-2024).

Montants exprimés en M€ valeur 2017	Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
Impact « Organisation »	2 528	3 010	3 612
Impact « Construction »	1 731	2 061	2 473
Impact « Tourisme »	989	1 320	1 807
Total	5 248	6 391	7 892

ANNEXE I

Impact économique total des Jeux de Paris 2024 – Totalité du cycle de vie

En réintégrant les données de l'impact de long terme telles qu'elles avaient été évaluées dans l'étude de 2016 et sur la base du travail d'actualisation réalisé, l'impact total des Jeux de Paris 2024 pourrait s'établir à **5,7 milliards** (scénario bas), **7,6 milliards** (scénario intermédiaire) et **9,5 milliards** (scénario haut) d'euros 2017.

Montants exprimés en M€ valeur 2017	Impact économique total		
	Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
Impact « Organisation »	2 716	3 234	3 881
Impact « Construction »	1 784	2 123	2 548
Impact « Tourisme »	1 190	2 281	3 043
Total	5 690	7 639	9 472

ANNEXE I

Impact économique total des Jeux de Paris 2024 – Totalité du cycle de vie

Le tableau ci-dessous fournit le détail et la répartition de l'impact selon la nature des dépenses considérées, selon les trois scénarios et pour chaque période du cycle de vie des Jeux.

Montants exprimés en M€ valeur 2017		Scénario bas	Scénario intermédiaire	Scénario haut
Phase de préparation et de déroulement (2017-2024)	Impact « Organisation »	2 528	3 010	3 612
	Impact « Construction »	1 731	2 061	2 473
	Impact « Tourisme »	989	1 320	1 807
	Sous-total	5 248	6 391	7 892
Phase d'héritage (2025-2034)	Impact « Organisation »	188	224	269
	Impact « Construction »	53	63	75
	Impact « Tourisme »	201	961	1 236
	Sous-total	442	1 248	1 580
Total général		5 690	7 639	9 472

ANNEXE II

Impact «Construction» – Liste des infrastructures et aménagements pris en compte dans le calcul d'impact

AccorArena Berçy (aménagements)	Grande Nef Île-des-Vannes
Aménagement du bras secondaire de la Seine	Gymnase des Poissonniers
Aménagement du Canal-Saint-Denis	Gymnase Guy Moquet
Aménagement piétons Le Bourget	Gymnase Le Bourget
Aménagement pétons Marville	Gymnase Pablo Neruda
Base avancée de la Préfecture de Police	Héritage aquatique
Centre aquatique Aulnay-sous-Bois	Lycée Marcel Cachin
Centre aquatique du Fort d'Aubervilliers	Mur anti-bruit
Centre Aquatique Olympique et franchissement A1	Palais des Sports et Complexe sportif Auguste Delaune
Centre sportif Jules Ladoumègue	Parc des Princes
Cluster des Médias	Paris Fonds vert
Colline d'Elancourt	Piscine de Colombes
Complexe Bertrand Dauvin	Piscine de Marville
Complexe Max Rousié	Piscine Georges Vallerey
Complexe sportif Île-des-Vannes	Piscine Maurice Thorez Montreuil
Echangeur Pleyel A86	Plaine de Marville
Ecoles Le Bourget	Prisme
Ecoquartier Fluvial	Roland-Garros - Suzanne Lenglen (aménagements)
Enfouissement de lignes à haute-tension	Stade de France (aménagements)
Hall 3 Paris Le Bourget	Stade nautique Olympique
Escalade et réutilisation des installations de sports urbains	Stade Pierre de Coubertin
Fonds Innovation et développement durable	Stade Yves du Manoir
Frais de structure SOLIDEO	Terrain des Essences
Franchissement Île-Saint-Denis	Voies Olympiques
Franchissement Le Bourget	Village Olympique et Paralympique
Grand-Palais (aménagements partiels)	

ANNEXE III

Glossaire

Cycle de vie : Tout évènement se caractérise par un cycle de vie complet composé de trois phases dont la durée dépend de la nature de l'évènement concerné. Tout d'abord, une phase de préparation le plus souvent marquée par des opérations d'investissement liées à l'évènement (construction et/ou rénovation d'infrastructures). Ensuite, une phase de déroulement essentiellement marquée par des dépenses d'organisation liées à l'évènement (achats de biens et/ou de services des organisateurs et des visiteurs). Enfin, une phase d'héritage marquée par les effets de long terme produits par l'accueil d'un évènement sportif. Dans le cadre de cette étude, le cycle de vie retenu est de 17 ans et intègre la phase de préparation (2018 à 2023), la phase de déroulement (2024) et la phase d'héritage (2025-2034).

CIO : Comité International Olympique.

Doubles comptes : Il s'agit d'une erreur méthodologique fréquemment commise consistant à compter deux fois la même dépense comme étant source injection. Le cas le plus fréquent concerne la prise en compte des dépenses de billetterie à deux niveaux : dans les dépenses consenties par les spectateurs et dans les recettes du Comité d'organisation.

Effet d'éviction : Il s'agit de la non-réalisation de certaines dépenses du fait de l'accueil d'un évènement. Certains agents économiques peuvent ainsi avoir renoncé à procéder à des investissements ou à visiter le territoire d'accueil du fait de la crainte de nuisances diverses (augmentation des tarifs des hébergements, saturation des infrastructures de transport, etc.) générées par l'évènement sportif. La prise en compte de cette éviction a pour effet de réduire l'impact économique.

Effet de substitution : Il concerne les dépenses des agents du territoire (résidents, entreprises et acteurs publics) qui auraient effectué d'autres types de dépenses que celles liées à l'évènement, s'il n'avait pas été organisé sur le territoire. Leurs dépenses doivent ainsi être exclues du calcul d'impact économique.

Excursionniste : Un excursionniste est une personne extérieure au territoire de référence (un résident français domicilié en dehors de l'Île-de-France ; une personne résidant à l'étranger) dont le séjour n'implique pas de nuit passée en dehors de son domicile.

Fuites : Flux financiers sortant du territoire en direction d'agents extérieurs pour les besoins de l'évènement ayant fait l'objet, en tout ou partie, d'un financement local. Il s'agit notamment de tous les achats de biens et services effectués auprès d'agents extérieurs (importations) financés à l'aide de revenus locaux (sponsors locaux, recettes de billetterie provenant des spectateurs locaux, etc.). Ces fuites contribuent à affaiblir l'injection.

Impact économique total : L'impact économique se définit comme le différentiel de richesse (positif ou négatif), au sein d'un territoire donné et pour une période déterminée, résultant de l'organisation d'un évènement sportif. Il se mesure de façon contrefactuelle par la comparaison de l'état de l'économie entre deux situations distinctes : l'un, théorique, sans l'accueil de l'évènement ; l'autre, réel, avec l'organisation de l'évènement. L'impact économique total est constitué d'un impact primaire et d'un impact secondaire.

Impact primaire : L'impact primaire mesure l'injection nette de revenus au sein du territoire de référence. Il mesure la stimulation initiale de l'économie du territoire de référence née de l'achat de biens et/ou de services pour l'organisation de l'évènement, de dépenses d'investissement pour construire et/ou rénover des infrastructures et de dépenses de consommation effectuées par des personnes extérieures au territoire dont la présence est liée à l'évènement (spectateurs, personnes accréditées, etc.).

ANNEXE III

Glossaire

Impact secondaire : L'impact secondaire mesure l'activité économique complémentaire produite grâce à l'injection initiale de revenus au sein du territoire de référence (impact primaire). Il se produit du fait des interactions entre les agents économiques du territoire. L'impact secondaire est composé des effets indirects et induits : les entreprises locales bénéficiant de l'injection initiale de revenus vont en effet elles-mêmes réinjecter une partie de ces ressources au sein de l'économie locale en passant des commandes à d'autres entreprises locales (fournisseurs) et en rémunérant leur personnel.

Injections : Flux financiers entrant sur un territoire ayant fait l'objet, en tout ou partie, d'un financement externe. Il s'agit notamment de tous les achats de biens et services effectués auprès d'agents locaux financés à l'aide de revenus externes (Comité International Olympique, sponsors nationaux, visiteurs, etc.).

IPC : Comité International Paralympique.

Multiplicateur : Concept issu de la théorie keynésienne permettant de tenir compte des mécanismes en chaîne faisant que les dépenses des uns correspondent aux revenus des autres. Ainsi, la circulation des revenus entre les différents agents économiques d'un territoire donné implique qu'une injection de revenus par des agents extérieurs engendre généralement un accroissement du produit total supérieur à ladite injection.

OBS : Olympic Broadcasting Services.

Paris 2024 : Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

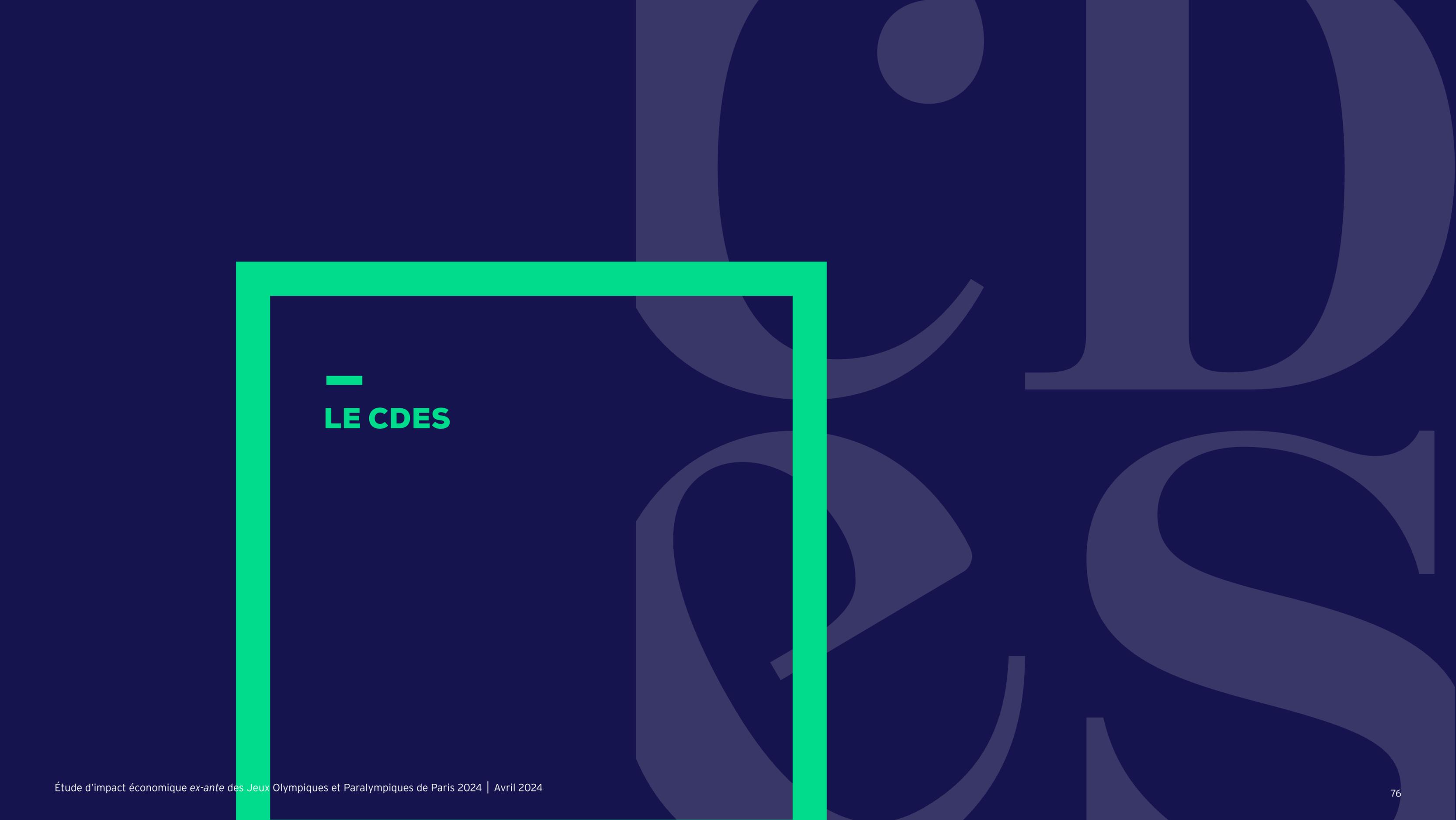
SOLIDEO : Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques.

Taux de financement interne/externe : Le taux de financement externe mesure la part des revenus d'un acteur (Paris 2024, SOLIDEO) provenant d'agents extérieurs au territoire de référence. Par opposition, le taux de financement interne mesure la part des revenus provenant d'agents internes au territoire de référence (taux de substitution). Dans cette étude, le taux de financement externe est donc la part des revenus de Paris 2024 et/ou de la SOLIDEO provenant d'acteurs externes à l'Île-de-France (Comité International Olympique, sponsors nationaux, visiteurs, etc.).

Territoire de référence : La réalisation d'une étude d'impact économique n'a de sens qu'en référence à un territoire clairement déterminé dans la mesure où il s'agit d'une analyse de flux financiers entrants et sortants. Il est donc primordial de déterminer clairement le territoire sur lequel porte l'analyse afin de pouvoir identifier les acteurs à l'origine de l'impact (c'est-à-dire des acteurs externes au territoire) et les acteurs bénéficiaires de l'impact (c'est-à-dire des acteurs internes au territoire). Dans le cadre de cette étude, le territoire de référence retenu est celui de l'Île-de-France.

Touriste : Un touriste est une personne extérieure au territoire de référence (un résident français domicilié en dehors de l'Île-de-France ; une personne résidant à l'étranger) dont le séjour implique au moins une nuit passée en dehors de son domicile.

Visiteur occasionnel : Il s'agit d'une personne extérieure au territoire de référence qui serait présente au moment de l'accueil de l'évènement pour un motif sans lien avec celui-ci (motif professionnel, congés, etc.) et qui profiterait de sa présence sur place pour assister aux Jeux Olympiques et/ou Paralympiques. Ses dépenses doivent être exclues du calcul d'impact économique dans la mesure où elles auraient été réalisées indépendamment de ce dernier.



—
LE CDES

DES EXPERTS ET DES FORMATIONS AU SERVICE DU SPORT

Créé en 1978, le Centre de Droit et d'Economie du Sport s'est dès l'origine, inscrit dans une logique transversale et pluridisciplinaire (droit, économie, gestion) en vue de contribuer à la professionnalisation du secteur du sport national et international. S'attachant à concilier rigueur universitaire et immersion en tant qu'acteur du mouvement sportif et des institutions publiques du sport, il développe de nombreuses activités d'expertises, de formations et de recherche qui en font une réelle référence nationale et internationale dans le domaine.



L'une des forces majeures du CDES tient dans son expertise à la fois en droit et en économie du sport. S'appuyant sur des approches spécifiques et pluridisciplinaires, le CDES conseille, informe et accompagne les acteurs du sport afin de les aider à mieux appréhender leurs problématiques au quotidien.

Il propose un ensemble complet de prestations adaptées aux besoins des acteurs du sport, telles que :

- Des outils de diagnostic et d'aide à la décision
- Du conseil et de l'assistance juridique, en partenariat avec le cabinet d'avocats spécialisé CDES conseil
- Des audits et évaluations de politiques publiques
- Des études d'impact économique et d'utilité sociale d'événements sportifs



Le CDES constitue une école de formations conçue et mise en oeuvre avec le mouvement sportif français et international. Fort de trois formations françaises et de deux formations internationales diplômantes, le CDES dispose d'une large palette d'enseignements et développe une méthode unique d'enseignement, basée sur la transmission de valeurs fortes et l'échange.



Le CDES est également un centre d'études et de recherches identifié par :

- Des publications régulières, telles que des ouvrages spécialisés ou le Code du sport annuellement mis à jour
- L'édition de la revue mensuelle Jurisport, 1^{re} revue professionnelle de droit et d'économie du sport
- D'un laboratoire d'enseignants-chercheurs qui consacre ses travaux à l'ensemble des aspects juridiques et économiques des activités sportives, en les combinant sur de nombreux thèmes



CENTRE DE DROIT
ET D'ÉCONOMIE
DU SPORT



Contact

Christophe LEPETIT
Responsable des études économiques

lepetit@cdes.fr
+33 (0)6 70 12 05 54

